

OBSERVATION PARTICIPATIVE & PARTAGÉE

DU SECTEUR DU **LIVRE**
EN PAYS DE LA LOIRE

*Juillet 2013
première édition*

*Mieux se connaître permet
de mieux être reconnu
et de mieux agir.*



Dans le cadre de

(Conférence régionale
consultative de la **culture**

Une étude menée par
Karen Plard

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

RÉALISATION

Une étude menée par Karen Plard pour le Centre de ressources du livre en Pays de la Loire dans le cadre de la Conférence régionale consultative de la Culture.

A partir de données 2011 collectées auprès des acteurs de décembre 2012 à avril 2013.

Cette démarche d'Observation participative et partagée a bénéficié du soutien financier du Conseil régional des Pays de la Loire, et de l'accompagnement méthodologique et technique du Pôle de coopération des acteurs pour les Musiques actuelles en Pays de la Loire, co-financé par l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la Région des Pays de la Loire.

AVANT-PROPOS

Suite aux initiatives menées dans le domaine des musiques actuelles et du spectacle vivant, un cadre commun d'observation de tous les secteurs par et pour les acteurs a été défini au sein de la Conférence régionale consultative de la culture. Des enquêtes d'observation participative et partagée ont ensuite été conduites en 2012 et 2013 dans les secteurs des arts visuels, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et du patrimoine. Elles répondent à un besoin clairement exprimé par les acteurs de la culture de se connaître et de reconnaître, préalable à toutes actions collectives et de coopération, permettant d'agir sur la réalité sociale et économique des activités culturelles.

L'observation du secteur du livre en Pays de la Loire rappelle tout d'abord que malgré un contexte de mutations permanentes et d'évolutions des pratiques, le livre reste le premier bien culturel sur le marché, au niveau régional comme au niveau national.

A partir des données fournies par les acteurs eux-mêmes, l'étude restitue des indicateurs permettant d'avoir une vision inédite de l'emploi et de l'économie du livre et de la vie littéraire sur le territoire.

De fait, le poids économique de la filière est important et le territoire marqué par une grande diversité d'activités et un dynamisme remarquables, incarnés par des acteurs souvent jeunes et en constant renouvellement.

Pour preuve citons les nombreux temps forts littéraires organisés par des associations, des librairies, des bibliothèques, ou encore la pluralité des domaines éditoriaux explorés par les maisons d'éditions.

Evoluant à la fois dans des secteurs marchand et non marchand, les acteurs du livre doivent souvent combiner plusieurs activités et ressources complémentaires, dans un environnement fragile et avec des moyens modestes. Le secteur de la diffusion, et notamment l'avenir de la librairie indépendante, apparaît ici comme l'un des enjeux majeurs de l'avenir du livre.

L'étude souligne notamment des besoins en professionnalisation, en accompagnement à la pérennisation des emplois et des structures, l'une des voies possibles étant d'évidence le développement d'actions de mutualisation et de coopération.

Je souhaite donc que cette étude soit un véritable outil de réflexion et de mobilisation pour les acteurs du livre comme pour les collectivités publiques qui les soutiennent. Il va de soi qu'elle vient consolider la vision d'ensemble de la réalité économique et sociale des activités culturelles ; ceci permet d'opérer des croisements, des coopérations en transversalité des secteurs de la culture.

Je tiens enfin à remercier tous les répondants pour leur contribution, les membres du groupe de suivi impliqués dans la démarche, Karen Plard, qui a eu la charge de mener cette étude, ainsi que le pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire pour son travail d'accompagnement.

Alain GRALEPOIS

Vice-Président de la Région Pays de la Loire chargé de la Culture et des Sports

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

PRÉSENTATION

1.1 L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE, DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE - P. 7

Les principes et la mise en œuvre
Quelle réalité observer ?

1.2 LE PREMIER MARCHÉ DE BIENS CULTURELS EN FRANCE - P. 10

Les chiffres clés
L'édition
La librairie

1.3 UNE PESÉE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DU LIVRE EN PAYS DE LA LOIRE - P. 13

LES ACTEURS DE NOTRE ÉCHANTILLON FONCTIONS, ACTIVITÉS ET STRUCTURATION

2.1 PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON - P. 15

Le périmètre de l'étude
Répartition géographique des répondants
Les différents secteurs juridiques
L'âge de notre échantillon

2.2 LA DIVERSITÉ DES CHAMPS ET DES ACTIVITÉS - P. 20

La pluralité des domaines, témoin de la diversité
Des activités multiples et complémentaires

2.3 COMMENT TRAVAILLENT LES ACTEURS - P. 22

La mutualisation
Les structures sœurs
Les réseaux et fédérations
Deux labels pour la librairie indépendante

LES RESSOURCES HUMAINES

3.1 LES VOLUMES ET LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI - P. 25

La composition de l'emploi

La structuration de l'emploi

3.2 LA QUALITÉ DE L'EMPLOI OBSERVÉ - P. 28

L'usage du temps partiel

L'emploi aidé

Les conventions collectives et syndicats professionnels

La parité Homme / Femme, les données nationales

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1 LA RÉPARTITION DES MOYENS FINANCIERS - P. 31

L'approche par notion de filière

L'approche par strate budgétaire

4.2 LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES ACTEURS OBSERVÉS - P. 33

Les maisons d'édition

Les librairies indépendantes

Les structures de promotion

4.3 LES RESSOURCES PUBLIQUES DES ACTEURS OBSERVÉS - P. 35

Les partenaires publics en région Pays de la Loire

L'approche sectorielle des ressources publiques

FOCUS SPÉCIFIQUES

5.1 LA CONDITION DES AUTEURS UNE PREMIÈRE APPROCHE - P. 38

5.2 LE RÉSEAU DE LA LECTURE - P. 39

Les établissements de la lecture, publics et associatifs

5.3 L'INDUSTRIE GRAPHIQUE - P. 43

CHIFFRES CLÉS PAR DÉPARTEMENT - P. 44

CONCLUSION - P. 50

BIBLIOGRAPHIE ET REMERCIEMENTS - P. 51

PRÉSENTATION

INTRODUCTION

La Conférence régionale consultative de la culture (CRCC) a été mise en place par la Région des Pays de la Loire en 2009. Elle rassemble des acteurs culturels autour d'enjeux communs tels que l'observation, l'économie de la culture, le lien aux territoires et aux publics. Y siègent également des organisations professionnelles, des collectivités territoriales, ainsi que l'État représenté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Organisée en commissions sectorielles (Arts plastiques, Cinéma-audiovisuel, Livre, Patrimoine, Spectacle vivant) et commissions transversales (Économie, Emploi-formation, Observation, Relations aux territoires et aux publics), la Conférence a vocation à favoriser l'organisation des différentes filières culturelles en soutenant la coopération entre les acteurs. Elle a aussi vocation à engager une évaluation des actions publiques et un dialogue entre et avec les collectivités publiques pour tendre à la co-construction de politiques culturelles en région.

Deux ans après son lancement, l'approche sectorielle a montré son utilité en favorisant les réflexions entre les différents acteurs d'un même secteur. Point de départ pour une mise en réseau des acteurs et une structuration des secteurs, cette reconnaissance a laissé place à un large chantier portant ses premiers fruits : une étude sur la librairie indépendante, la création des aides à la

numérisation des salles de cinéma et à l'édition d'une première monographie d'artiste... Les commissions transversales ont quant à elles fourni un travail conséquent sur les questions d'économie culturelle, de rapport aux territoires et aux publics, d'observation du secteur culturel en région.

La démarche d'observation menée dès septembre 2011 dans le champs du spectacle vivant, selon la méthode d'Observation Participative et Partagée (OPP) a révélé la nécessité d'une vision de l'ensemble des filières culturelles, dans toutes leurs diversités. En effet, « Comment mieux comprendre les dynamiques de développement économique et artistique du territoire régional, identifier les besoins, réfléchir aux réponses pouvant être apportées par les politiques publiques, mettre en évidence les liens et favoriser les coopérations, sans mieux se connaître et se reconnaître en tant qu'acteurs culturels et économiques d'un territoire ? »¹

Aussi les différentes commissions sectorielles ont souhaité que la démarche initiée par le spectacle vivant soit également engagée pour les secteurs du livre, des arts visuels, du cinéma-audiovisuel et du patrimoine.

Menée par le Centre de ressources du livre (CRL) avec l'appui du Pôle de coopération des acteurs pour les Musiques actuelles en Pays de la Loire (Le Pôle), référent régional en matière d'observation, une étude socio-économique a été mise en place pour le secteur du livre en juillet 2012. En octobre, dans le cadre d'un appel d'offres, une prestataire indépendante a été missionnée pour travailler sur cette opération en lien direct avec le CRL, coordinateur de l'observation, et avec l'appui d'un comité de suivi. La constitution de ce comité a permis de répondre à la nécessité d'une représentativité géographique et sectorielle des métiers du livre en Pays de la Loire.

¹ Le Pôle, Observation Participative et partagée du spectacle vivant en Pays de la Loire, Nantes, 2012.

L'Observation Participative et Partagée (OPP) est une philosophie d'action qui repose sur l'implication et la participation des acteurs. Elle induit un équilibre des intérêts des participants à l'observation en donnant une priorité à celui qui génère l'information dans son usage.

LES PRINCIPES ET LA MISE EN ŒUVRE

Ces principes d'action ont été adoptés en juin 2011 dans la Charte régionale de l'Observation participative et partagée, au sein de la commission transversale Observation de la CRCC. Ils s'inspirent des travaux initiés dans le champ des musiques actuelles par la Fédurok (Fédération nationale de lieux de musiques amplifiées-actuelles) et par le Pôle de coopération des acteurs pour les Musiques actuelles (Le Pôle), en région Pays de la Loire.

Entre mai et juin 2011, les membres de la Conférence régionale consultative de la culture ont pu échanger sur les principes de l'OPP, et sur les enjeux liés à sa mise en œuvre. La démarche a donc trouvé une base commune avec l'adoption de cette charte qui fixe les éléments de définition et de méthode, les objectifs généraux et opérationnels.

Bénéficiant de l'expérience et de l'expertise du Pôle en matière d'observation, le CRL a pu en outre compter sur l'investissement de professionnels du livre, de militants, de partenaires associés qui, au sein du comité de suivi, ont contribué à la définition des contours de l'étude, veillé à ce que l'ensemble des territoires, des métiers ou des types de structures soient bien partie prenante de cette démarche. Celle-ci se doit en effet de garantir la participation des acteurs à l'ensemble des phases de l'observation, de la mobilisation des répondants à l'analyse partagée des résultats.

La mise en place de cette étude repose sur une forte mobilisation en région, et des échanges directs lors des différentes réunions organisées pour présenter la démarche ou partager les premières analyses.

Le questionnaire basé sur un « tronc commun » de questions

Le questionnaire reprend les items socio-économiques de l'enquête réalisée par le Pôle sur le secteur du spectacle vivant, lui-même basé sur un tronc commun de questions utilisé au niveau national. Pour le compléter, des typologies et des indicateurs d'activité ont été élaborés au sein du Comité de suivi afin de permettre une interprétation plus fine des données socio-économiques transmises par les acteurs. Un espace de libre expression a également été proposé en fin de questionnaire.

De par leur statut fiscal et juridique propre, les artistes/auteurs et les travailleurs indépendants (metteurs en pages, correcteurs, médiateurs, etc.) ont fait l'objet d'une démarche spécifique avec un questionnaire adapté.

La collecte, entre rencontres de terrain et dématérialisation des données

Des réunions de présentation de la démarche ont eu lieu dès octobre auprès de réseaux constitués, puis dans chaque département des Pays de la Loire au cours des semaines suivantes. Plus de 70 personnes ont participé ainsi aux échanges proposés par le CRL, et co-animés par la prestataire, les membres du Comité de suivi et un représentant du Pôle. La collecte des données s'est effectuée ensuite de façon dématérialisée sur la plate-forme Gimic, mise à disposition par le Pôle dans le cadre de son partenariat avec ICOOP. Le questionnaire a été rendu accessible en ligne à partir du mois de décembre 2012. Des entretiens téléphoniques ont ensuite permis de vérifier l'ensemble des données recueillies et d'éviter les erreurs de compréhension. Les informations réunies sont strictement confidentielles et demeurent la propriété des acteurs.

Une analyse partagée

Réalisé par la prestataire avec le soutien du Pôle, le traitement statistique et l'édition des premiers résultats de l'étude ont donné lieu à de nouveaux rendez-vous, avec le Comité de suivi, puis les participants. Ces échanges ont permis de confronter les premiers résultats au ressenti des acteurs et de construire ensemble des hypothèses explicatives. La rédaction de l'étude finale n'a débuté qu'ensuite, forte de ces allers-retours avec le terrain.

Le comité de suivi

Constitué de 11 membres volontaires, il répond à la représentativité géographique et sectorielle des métiers du livre :

- **Thierry Baffou**, éditions Goutte de sable, 53 ;
- **Céline Bénabes**, association Lecture en tête, 53 ;
- **Joël Blanchard**, association Bibliobulle, 85 ;
- **François Bonnerot**, association Alip, 44 ;
- **Bernard Bretonnière**, écrivain, 44 ;
- **Christophe François**, association Maison Gueffier / Le Grand R, 85 ;
- **Patrick Gillet**, écrivain, 49 ;
- **Alain Girard-Daudon**, fondateur de la librairie Vent d'Ouest, 44 ;
- **Huguette Hérim-Travers**, écrivain, 72 ;
- **Frédérique Manin**, association Le Sel des mots, 44 ;
- **Patrice Viart**, association Impression d'Europe, 44.

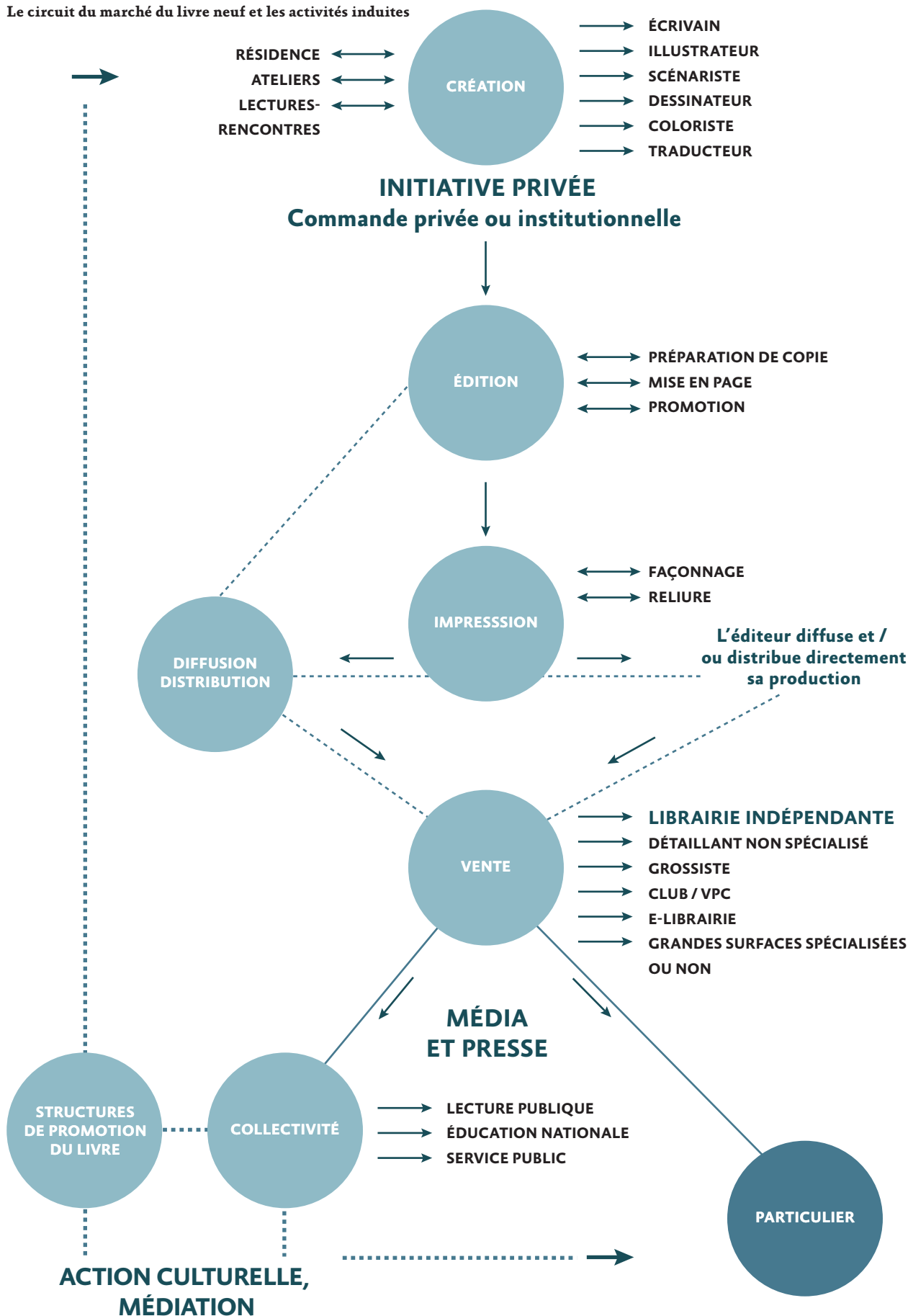
Les collaborations méthodologiques et ressources

Le Pôle a réalisé l'accompagnement méthodologique et technique de la démarche, en veillant au respect des différentes étapes de la démarche d'Observation Participative et Partagée, en mettant à la disposition du CRL et de la prestataire les ressources techniques dont il dispose, en les accompagnant de manière individualisée tout au long du processus, en participant de manière régulière au comité de suivi et aux réunions sur le terrain, en assurant le suivi des publications réalisées.

Par ailleurs, de nombreuses contributions extérieures ont été utiles :

- **Thierry Auger**, au département de la diffusion, Centre national du livre ;
- **Emmanuel Bioteau et Sigrid Giffon**, du laboratoire ESO – UMR 6590 / Université d'Angers, pour la réalisation de la cartographie ;
- **Hyacinthe Chataigné**, responsable Observation de la FEDELIMA pour la formation à la plate-forme Gimic et l'accompagnement à la mise en ligne du questionnaire.
- **Hélène Clémence**, chargée de mission « dossiers commerciaux » et **Anne-Lise Signour**, chargée de mission sur les questions juridiques et sociales, au Syndicat de la Librairie française ;
- **François Rouet**, statisticien-économiste, responsable des études économiques au DEPS, ministère de la Culture ;
- **Justine Simonot** pour l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) ;
- **Gabriel Zafrani**, chargé des questions économiques et environnementales pour le syndicat national de l'Édition.

Le circuit du marché du livre neuf et les activités induites



QUELLE RÉALITÉ OBSERVER ?

Les membres du comité de suivi ont fait le choix d'observer les acteurs du secteur du livre actifs économiquement ou, pour les micro-structures associatives, exerçant leur activité de manière régulière en 2011.

Ces acteurs du secteur non-lucratif, public ou marchand (hors groupes et chaînes) avaient leur siège en Pays de la Loire. Les acteurs évoluant dans le champ des pratiques amateurs, de l'enseignement ou de la formation n'ont pas été intégrés à la population observée. Toute considération d'ordre artistique ou portant sur la légitimité culturelle de leurs activités n'a pas été prise en compte.

Le secteur du livre défini ici comprend 6 sous-secteurs et renvoie au circuit du marché du livre : la création, l'édition, l'impression, la diffusion-distribution, la vente et l'animation culturelle/médiation (dont la lecture publique).

L'étude a donc eu pour objectif initial de prendre en compte une réalité très large. Sur cette définition, plus de 2300 contacts ont été invités directement ou par leur réseau (pour les bibliothèques via les services des Bibliothèques départementales de prêt) à participer à la démarche. Ce chiffre ne définit pas de manière exhaustive le nombre des acteurs du livre en Pays de la Loire. En effet, il est complexe d'identifier certains segments de la population, notamment les artistes-auteurs et autres travailleurs indépendants.

L'obligation de circonscrire le périmètre

La méthodologie de la démarche repose en premier lieu sur l'implication des acteurs, sur la coopération des partenaires institutionnels, sur une réelle prise de conscience de l'intérêt général en jeu : donner les moyens à la filière du livre en région de définir une stratégie collective et solidaire, attentive à préserver la diversité de ses acteurs, afin qu'elle puisse mieux s'organiser et de se renforcer dans un contexte économique difficile. Le lancement d'une Observation participative et partagée à l'échelle d'une région entière, qui ne soit pas circonscrite à un réseau ou une fédération, constitue une première par son ampleur. Aussi, la démarche est nouvelle pour nombre d'acteurs – privés ou publics – car elle revêt un caractère ascendant et non descendant. Celui qui est observé est aussi partie prenante de la démarche. Instaurant de nouveaux réflexes de coopération, la collecte des données a parfois été jugée comme un outil d'évaluation, en conséquence, certains acteurs n'ont pas souhaité nous communiquer leurs informations.

Aussi, n'ayant pu obtenir un nombre suffisant d'établissements de la lecture publique et les bilans de l'ensemble des Bibliothèques départementales de prêt, les données de la lecture publique ne peuvent faire l'objet d'un traitement statistique, comme cela a pu être réalisé pour le secteur de l'édition, de la vente et de la promotion du livre. Des entretiens avec des bibliothécaires ont éclairé les raisons de leur faible participation : leurs ressources et dépenses spécifiques leur ont paru difficilement transposables dans une économie principalement marchande, nombre de bibliothécaires n'ont pas accès aux données intégrées dans le budget de leur commune, le personnel bénévole ne s'est pas senti légitime à répondre...

L'Union nationale de la communication et de l'imprimerie (UNIC) nous a informés qu'elle mène depuis janvier 2013 une enquête auprès des imprimeurs de l'ensemble du territoire. Les résultats de cette étude permettront de mieux appréhender la situation sociale et économique des imprimeurs ligériens.

Pour les artistes-auteurs, destinataires d'un questionnaire spécifique, la difficulté a été d'évaluer leur activité, qu'elle soit principale ou secondaire, dans une logique professionnelle et rémunératrice, alors qu'elle est vécue comme une vocation et non comme un travail. Acteur le plus essentiel à la chaîne du livre, l'artiste-auteur n'en reste pas moins le plus isolé. En 2011, le CRL recensait 180 écrivains, illustrateurs et traducteurs en région Pays de la Loire. A ce jour, il n'est pas possible de déterminer si ce nombre définit de manière exhaustive les créateurs de livres ligériens. Si la représentativité des artistes-auteurs répondants n'est pas attestée, nous pouvons néanmoins restituer les grandes lignes de leurs conditions à travers un focus (page 55). L'absence de données comparatives – les seules études réalisées portent sur les affiliés de l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA) et de la Maison des artistes – révèle la nécessité de conduire à moyen terme un recensement plus poussé.

1.2 LE PREMIER MARCHÉ DE BIENS CULTURELS EN FRANCE

52 % du marché des biens culturels²

450,5 millions d'exemplaires « papier » vendus en 2011.

En 2011, le chiffre d'affaires du livre numérique représentait **56,8 M€**.

83 % des Français ignorent que le prix du livre est unique en France³.

Avant de présenter plus en détails le résultat de notre étude, nous tenions à faire un rapide état des lieux de la première et la plus ancienne industrie culturelle en France et à soulever le paradoxe entre un palmarès glorieux et des spécificités de branches, ou régionales, qui révèlent de fortes disparités.

LES CHIFFRES CLÉS

L'activité des éditeurs mesurée par le Syndicat national de l'édition (SNE) dans le cadre de l'enquête annuelle de branche représente un chiffre d'affaires net hors taxe de 2,7 milliards d'euros en 2011 (65 % est réalisé en Ile-de-France).

En ajoutant l'activité des diffuseurs, distributeurs et celle des libraires, on peut valoriser le marché total du livre au niveau de la consommation finale. L'enquête du SNE l'estime au moyen du chiffre d'affaires au prix public hors taxe à 4,6 milliards d'euros en 2011. Les prestataires de panels de points de vente comme GfK évaluent le marché à partir des ventes de livres au détail en sortie de caisse, soit 4,3 milliards d'euros en 2011.

Les *Statistiques nationales de l'Édition* du SNE est la seule enquête statistique sur le revenu réel des éditeurs (chiffre d'affaires net hors taxe). Son périmètre est également le plus large car elle prend en compte des domaines qui échappent en partie au commerce de détail comme l'édition scolaire. Elle permet également de mesurer le poids des différents circuits de la chaîne du livre, car 20 à 30 % de l'activité des éditeurs ne passe pas par les diffuseurs-distributeurs. C'est pourquoi elle est complémentaire des chiffres fournis par les panélistes.³

Si le livre a longtemps fait figure d'exception parmi l'ensemble des biens culturels, la baisse des ventes de livres s'accroît depuis 3 ans (- 9 % en volume), et de plus en plus vite. Le contexte économique qui influe

sur le pouvoir d'achat des ménages, l'érosion de la pratique de la lecture, la concurrence des autres médias de divertissement (les jeux-vidéos, l'Internet et, en premier lieu, la télévision) tendent à expliquer ce désintérêt pour la lecture.

Le marché et les usages du numérique

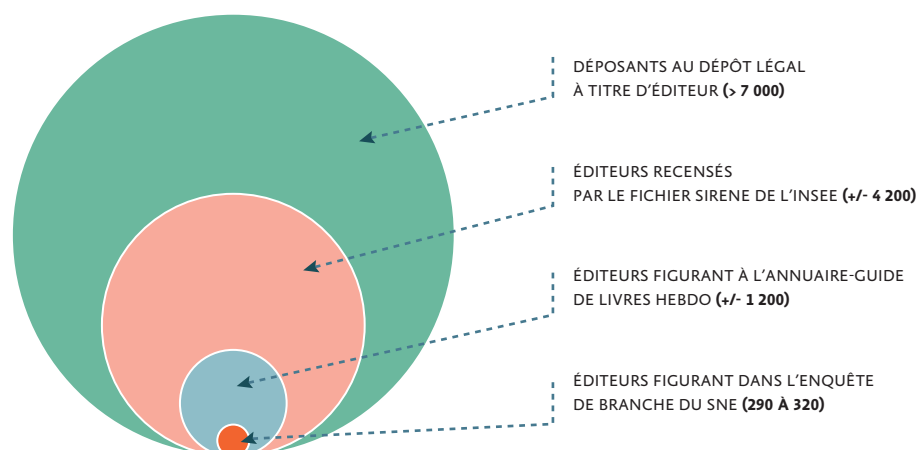
En 2011, l'édition numérique – bien qu'en hausse – demeurait marginale : 56,8M€ du chiffre d'affaires de l'édition, soit 2 %. On assistait alors à la substitution du numérique sur support physique (CD/DVD et clé USB) par le numérique en ligne (téléchargement). Les premières études portant sur le marché du numérique et les pratiques de lecture liées soulignent que la majorité (65 %) des lecteurs de livres numériques présentent un profil de « grand » lecteur (en moyenne 6 livres par mois). Le lecteur de livres numériques lit plus de livres, mais ne dépense pas plus pour acheter des livres. En conclusion, si la pratique était récente en 2011, elle n'attirait pas de nouveaux lecteurs⁴.

L'ÉDITION

La population éditoriale en France et dans les Pays de la Loire

En 2011, le nombre de déposants en France au Dépôt légal à titre d'éditeur était évalué à un peu plus de 7 000 (9400 avec les nouveaux déposants). Cette notion de « déposants éditeurs » couvre au sens large la population éditoriale : les éditeurs professionnels, les associations et assimilés, les auteurs auto-édités, les collectivités locales, les collectivités publiques, les clubs de livres, les galeries... L'Insee pour sa part recensait, en 2010, 4 192 entreprises sous code Naf 5811Z (Édition de livres). Alors que *Livres Hebdo* dans son annuaire guide des éditeurs 2009-2010 n'en comptabilise que 1200. Si ces chiffres couvrent des réalités très diverses que l'on ne peut traiter sur le même plan, ils permettent de mieux appréhender la population des acteurs éditeurs et reflètent l'ampleur de la production.

Le graphique ci-dessous reprend la représentation par François Rouet⁵ de la grandeur de la population :



² Source GfK

³ SNE, Repères statistiques France 2012 données 2011

La BNF a pour mission de collecter au titre du dépôt légal (dès lors qu'ils sont mis à la disposition d'un public) les documents imprimés, graphiques, photographiques, sonores, audiovisuels, multimédias, entre autres, quel que soit leur procédé technique de production, d'édition ou de diffusion. Les données communiquées par la BNF nous renseignent sur le nombre distinct de livres imprimés (titres) et d'éditeurs français déposants pour l'année 2011, par région et par département :

	44	49	53	72	85	RÉGION PDL	FRANCE ⁶
NOMBRE DE DÉPOSANTS	118	66	19	28	32	263	7 108
NOMBRE DE NOUVEAUX DÉPOSANTS	44	25	4	8	13	94	2 301
NOMBRE DE DÉPÔTS (TITRES)	957	295	83	150	104	1589	69 143

D'autres indicateurs pour l'année 2011 nous renseignent sur le tirage initial des livres, dont plus d'un quart (25,7 %) à moins de 300 exemplaires. Le tirage initial médian était quant à lui de 1 700 exemplaires.

En 2011, la région des Pays de la Loire se classait en 7e position (hors Île-de-France) par le nombre de ses déposants (dont nouveaux) après les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Bretagne. Mais elle se situait à la 4e place si l'on prend en considération le nombre de titres déposés (devant Languedoc-Roussillon, Bretagne et Aquitaine).

Près d'un tiers des ouvrages édités en France sont publiés dans les régions, l'Île-de-France concentre le reste de la production.

L'édition, une structuration oligopolistique à frange concurrentielle

À partir des années 1980, le paysage éditorial a connu en France de profonds bouleversements. Le renforcement des logiques financières et industrielles a conduit à la formation de groupes dominants, aujourd'hui en situation quasi oligopolistique. Une concentration horizontale par le rachat d'autres maisons d'édition et une concentration verticale par le contrôle, via des filiales, d'une grande part de la diffusion-distribution, de certaines chaînes de vente de livres et de médias. Cette situation, si elle a favorisé une diffusion plus performante et un meilleur approvisionnement de l'ensemble des librairies, avantage principalement les gros éditeurs. Parallèlement à cette situation, nombre de « petites » structures éditrices indépendantes sont apparues. Si leur poids économique reste relativement faible au regard des chiffres de l'ensemble de la branche, ces éditeurs « prennent de réels risques éditoriaux, assument pleinement le rôle de découverte inhérent au métier d'éditeur et contribuent donc de manière importante au maintien de la diversité de l'édition »⁷.

L'enquête annuelle de branche réalisée par le SNE concerne 305 éditeurs. Ils représentent 90 % du chiffre d'affaires de l'édition et plus de 65 % de la production en titres. 224 de ces éditeurs sont implantés en Île-de-France (73 %), cinq éditeurs ligériens ont participé à l'enquête. Une lecture des budgets de nos répondants comparée aux données statistiques de la profession (SNE) conduirait à écarter les jeunes maisons d'édition (43 % de notre échantillon) et induirait des critères non représentatifs de la condition économique des éditeurs en région. Dans les pages suivantes, nous essayerons de mieux comprendre leur structuration et avec quels moyens ils fonctionnent, en comparant, si nécessaires, avec les études réalisées sur ce secteur par d'autres territoires (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon...).

Selon Françoise Benamou (in *L'Économie de la culture*), la petite édition « serait à l'origine de 7 % de la production [annuelle, chiffres 2003] ». Ces petits éditeurs constituent la majeure partie de l'édition en région et ne saurait être réduite à l'édition régionaliste. Fin 2011, les éditeurs ayant participé à l'étude affichaient plus de 3450 titres à leur catalogue. Si l'on additionne les publications des structures de promotion (dont l'activité d'édition n'est pas l'activité première), le « catalogue régional » de nos répondants est constitué de 3700 titres.

Signalons également la présence sur le territoire de maisons d'édition dont le poids éditorial, au regard de la quantité d'ouvrages publiés, concourent à l'économie du livre en Pays de la Loire. Quatre de ces éditeurs figurent dans le classement Les 200 premiers éditeurs français du le magazine professionnel Livres Hebdo : Guide Rousseau – anciennement Éditions La Baule – (Vendée) ; CRER (Maine-et-Loire) ; L'Atlantique (Loire-Atlantique) ; Eni Éditions (Loire-Atlantique). Premier éditeur français de livres informatique, ENI apparaît également parmi les premiers déposants français à la BNF (205 titres en 2011).

⁴ Les usages du numérique, résultats du 2^e baromètre. SGDL / SNE / SOFIA.

⁵ in *Le Livre, mutations d'une industrie culturelle*, page 98. Ed. La documentation française, mars 2007.

⁶ N'ont pas été comptabilisés les éditeurs étrangers dépositaires.

⁷ Sophie Barluet, *Pour que vive la politique du livre*, rapport Livre 2010.

LA LIBRAIRIE

Avec l'Allemagne, la France est le pays dont le réseau des librairies indépendantes est le plus dense. Le nombre total de lieux de ventes directes du livre (librairies, grandes surfaces culturelles, hypermarchés, supermarchés et magasins populaires) se situe en France autour de 20 000 à 25 000. Sur ce total, 15 000 ont une activité véritablement régulière de vente de livres et seuls 3 500 à 4 500 d'entre eux exercent cette activité à titre principal ou réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires avec le livre. Selon le ministère de la Culture, ils représentent, en termes d'emploi, environ 15 000 personnes (salariés, dirigeants ou entrepreneurs individuels). C'est un métier qui attire chaque année entre 200 et 300 créateurs et repreneurs⁸.

La répartition des différents points de vente de livre et leur part de marché

LIEUX D'ACHAT DU LIVRE ⁹ (LIVRES IMPRIMÉS NEUFS, HORS LIVRES SCOLAIRES ET ENCYCLOPÉDIES EN FASCICULES, HORS LIVRES D'OCCASION)	2012
• LIBRAIRIES (TOUS RÉSEAUX CONFONDUS)	23 %
LIBRAIRIES (GRANDES LIBRAIRIES ET LIBRAIRIES SPÉCIALISÉES) ET LIBRAIRIES DE GRANDS MAGASINS	19 %
MAISONS DE LA PRESSE, LIBRAIRIES-PAPETERIES, KIOSQUES, GARES, AÉROPORTS	4 %
• GRANDES SURFACES CULTURELLES SPÉCIALISÉES	23 %
• GRANDES SURFACES NON SPÉCIALISÉES (DONT ESPACES CULTURELS)	19 %
• VENTES PAR L'INTERNET (TOUS RÉSEAUX CONFONDUS, YC VPC/CLUBS)	17 %
• VPC, COURTAGE ET CLUBS (HORS INTERNET)	14 %
• AUTRES (COMITÉS D'ENTREPRISE, SALONS, SOLDEURS, ÉCOLES, MARCHÉS...)	4 %

En 2011, la région des Pays de la Loire comptait 66 librairies indépendantes. Les informations disponibles sur le site de l'Insee permettent d'évaluer à 690 le nombre des librairies-papeteries en 2011 sur notre territoire.

Dans le classement « Les 400 premières librairies » de Livres Hebdo (n°46, 22 mars 2013), on compte 17 points de vente en région Pays de la Loire, dont 11 librairies indépendantes, 2 librairies-papeteries, 1 grossiste et 3 grandes surfaces culturelles : Sadel (Brissac-Quincé), Richer (Angers), Durance (Nantes), Doucet (Le Mans), Espace culturel Leclerc Paridis (Nantes), Coiffard (Nantes), Thuard (Le Mans), Agora (La Roche-sur-Yon), Espace culturel Leclerc (Guérande), Vent d'Ouest (Nantes), M'Lire (Laval), Espace culturel Leclerc (Saumur), Les Enfants terribles (Nantes), Arcadie (Luçon), Hall des informations (La Baule), Maison de la presse (Les Herbiers), Librairie du Marais (Mayenne).

Si le marché du livre fait preuve de résistance, il ne profite pas à la librairie indépendante.

Ce sont les éditeurs qui définissent la remise commerciale accordée aux librairies. Ces marges prennent deux formes : les remises quantitatives (plus le chiffre d'affaires de la librairie est important, plus la remise le sera) ; et les remises qualitatives qui prennent en compte d'autres critères, certains obligatoires (compétences du personnel, actions d'animations, commande à l'unité, relation suivi du libraire avec ses fournisseurs) d'autres sont complémentaires (réassortiments, présence d'un fonds proportionnel à la taille de la librairie, utilisation d'outils professionnels, etc.). La marge des librairies peut donc varier entre 25 et 40 %, la marge moyenne étant généralement de 32/34 %.

Par rapport à la moyenne de l'ensemble du commerce de détail¹⁰ (40,6 %), la marge brute des points de vente de détail de livres est en moyenne inférieure de 7 points et ce alors même que leurs charges externes (loyers, coûts des transports) sont légèrement supérieures. Le taux de résultat net des librairies s'établit en moyenne, sur la période 2003-2009, à 1,5 % pour chuter à 0,6 % en 2011¹¹. Résultat d'autant plus inquiétant qu'il a atteint cette année-là son niveau le plus bas (période 2005 > 2012)¹². Pour l'ensemble du commerce de détail, il était de 3,2 %. Cette situation apparaît comme une anomalie économique et révèle « qu'être libraire ne répond pas qu'à des impératifs financiers [...] où la rentabilité n'est pas une fin en soi »¹³, mais impose de nombreux sacrifices. La situation n'est pas la même pour tous les réseaux de distribution puisque la vente par Internet représente 17 % du marché.

A l'échelle des petites librairies (moins de 0,3 M€ de chiffre d'affaires), la situation est encore plus critique. Elles affichaient en 2011 un taux de résultat net moyen de - 0,6 %. Selon le Syndicat de la librairie (SLF), ce résultat impacte la rémunération des dirigeants qui fait fréquemment figure de variable d'ajustement pour équilibrer les comptes. Là où les grandes enseignes commencent à lâcher prise (Gibert Joseph, Chapitre, Decitre, Fnac), les librairies indépendantes entrent en résistance. Consciente du rôle essentiel des librairies indépendantes sans qui « l'ensemble de l'écosystème du livre serait atteint dans sa diversité », la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, a annoncé lors des 2es Rencontres nationales de la librairie (juin 2013) un renforcement du plan d'aide en faveur des librairies indépendantes. D'un montant de 18 M€, il sera constitué à hauteur de 7M€ d'un effort interprofessionnel du SNE. Par ailleurs, afin de contrer les « pratiques de dumping » du site de vente en ligne Amazon, la Ministre dit étudier « l'interdiction de cumuler la gratuité des frais de port et la réduction des 5 % ».

⁸ Source : site des Rencontres nationales de la librairie, SLF, 2013.

⁹ Ministère de la Culture, chiffres clés 2011-2012.

**LE MÊME LIVRE EST VENDU AU MÊME
PRIX PARTOUT**

Dans son rapport¹⁴ remis en mars 2009, Hervé Gaymard éclaire sur les objectifs et dresse un bilan de la loi du prix unique du livre. Voici un extrait :

« Le premier objectif de la loi, à savoir garantir l'égalité des citoyens devant l'accès au livre par l'instauration d'un prix identique pour tous, ne pouvait qu'être atteint, dans la mesure où le prix fixe constitue le principe même de la loi (dans la limite des 5 % de rabais autorisés). [...] Mais encore faut-il, pour que le prix du livre soit le même partout, qu'il existe un réseau de détaillants présents sur l'ensemble du territoire qui rende disponible l'ensemble de la production éditoriale. Depuis son entrée en vigueur, la loi du 10 août 1981 a indubitablement permis le maintien et le développement d'un réseau de diffusion du livre important et diversifié, dont beaucoup de professionnels étrangers [...] s'accordent à dire qu'il est probablement l'un des meilleurs en Europe, sinon au monde. Cette diversité des circuits de diffusion a bénéficié – c'était bien l'objectif de la loi – à l'ensemble de la chaîne, des auteurs jusqu'aux lecteurs, et permet au secteur d'afficher depuis des résultats très satisfaisants et qui sont aujourd'hui nettement supérieurs à ceux que connaissent les autres industries culturelles, que ce soit le disque ou la vidéo, tant en termes de diversité du réseau de diffusion que de vitalité de la production. »

La loi du 10 août 1981 relative au prix unique du livre

Votée à l'unanimité en 1981 (entrée en vigueur en 1982), la loi Lang a pour objectif de protéger le livre et sa commercialisation : « Toute personne physique ou morale qui édite ou importe des livres est tenue de fixer, pour les livres qu'elle édite ou importe, un prix de vente au public ». Quelle que soit la période de l'année, le point de vente ne peut pas vendre le livre à un prix différent de celui fixé par l'éditeur ou l'importateur ; à concurrence cependant d'une remise maximum de 5 %. Un rabais supérieur peut être consenti pour les services de l'État, des collectivités locales, des comités d'entreprise, des personnes morales gérant des bibliothèques accueillant du public pour la lecture ou pour le prêt.

« Ce régime dérogatoire au principe de libre fixation des prix est fondé sur le refus de considérer le livre comme un produit marchand banalisé, ne répondant qu'aux seules exigences de rentabilité immédiate. En effet la pratique de bradage (discount) entraîne, à long terme, une raréfaction du nombre de titre disponible, au profit des ouvrages à « rotation rapide », touchant un vaste public (best-sellers, guides...) au détriment des œuvres de création originale. »

Le Syndicat national de l'édition.

PESÉE ÉCONOMIQUE PAR LA VALEUR AJOUTÉE

Tous les établissements qui génèrent, directement ou indirectement, une activité économique dans la filière du livre (des maisons d'édition aux imprimeurs, des librairies aux structures de promotion jusqu'à l'ensemble des bibliothèques) participent à la vitalité du secteur dans la région Pays de la Loire. En se basant sur une logique de filière qui prend en compte tous ces acteurs aux activités différentes mais complémentaires, on peut estimer que la consommation finale en Pays de la Loire dans le secteur du livre et de la lecture pèse en valeur un peu plus de 303 millions d'euros en 2011, répartis en deux grands domaines :

- Marché du livre : 236,35 millions d'euros.
- Lecture publique : 67,5 millions d'euros.

Cette filière est soutenue par l'argent public à hauteur de 24 %.

• Mode de calcul

Ce calcul du poids économique du livre en région s'appuie sur la méthode de la consommation finale, parfois qualifiée d'approche par la « filière de consommation ». Elle consiste à prendre en compte tous les euros dépensés, directement ou indirectement par les habitants des Pays de la Loire en direction de la filière du livre et de la lecture. Cette consommation, qui alimente ensuite tous les acteurs (auteurs, traducteurs, éditeurs, imprimeurs, distributeurs, diffuseurs, transporteurs, libraires, personnels des bibliothèques...), prend quatre formes :

1. L'achat de livres en librairies et autres points de ventes (plates-formes en ligne, grandes surfaces culturelles spécialisées ou non, etc.) : 230 millions d'euros ;
2. De façon périphérique, l'achat de matériel pour la lecture numérique (liseuses) : 750 000 euros ;
3. Les subventions à la filière marchande du livre : 5,61 millions d'euros ;
4. Le financement de la lecture publique : 67,5 millions d'euros.

• Les limites de l'exercice de la pesée économique

Toutefois, on doit bien avoir à l'esprit que ce chiffre ne reflète que l'argent dépensé sur le territoire régional en direction de la filière du livre. Cette estimation n'est pas sans limite : elle tend à imposer des frontières (les limites géographiques de la région) sur des flux financiers qui les ignorent bien souvent, et qui ne sont pas les mêmes lorsqu'on parle des éditeurs ou bien des libraires. En effet, la production (l'édition) des Pays de la Loire est loin de représenter un chiffre proportionnel à cette estimation. Selon le Syndicat national de l'édition (SNE) en 2011, 73 % du chiffre d'affaires de l'édition française était réalisé en région parisienne. Les données issues des DADS donnent également une idée de la faiblesse de l'édition ligérienne dans le paysage national : 3,2 % des établissements répondant au code NAF 58.11Z (édition de livres) sont situés en Pays de la Loire, mais ils ne sont employeurs que de 0,02 % des ETP du secteur.

Pour rendre compte de cette situation, on peut prendre l'image de la balance commerciale et affirmer que dans la région Pays de la Loire, on importe bien davantage de livres que l'on en exporte. Néanmoins, cette concentration affecte le domaine de l'édition et de la distribution, mais pas celui de la librairie, ni de la lecture publique.

10 Hors automobiles et motocycles.

11 Source Xerfi, La situation économique et financière des librairies indépendantes, période 2005-2012, juin 2013.

12 Alexandre Boulegue, directeur adjoint de Xerfi Etudes, lors des Rencontres nationales de la librairie, 2013.

13 Op. Cit.

14 Situation du livre, évaluation de la loi relative au prix du livre et questions prospectives, mars 2009.

LES ACTEURS DE NOTRE ÉCHANTILLON : FONCTIONS, ACTIVITÉS ET STRUCTURATION

47 %

Près d'une librairie ligérienne sur deux, soit 47 %, a participé à l'étude.

40 %

Les maisons d'édition de notre échantillon sont 40 % à avoir choisi la forme associative.

37 %

de nos répondants ont créé leur activité il y a moins de 10 ans.

73 %

des associations de notre échantillon ont recours à la mutualisation.

2.1 PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON

LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Suite à la redéfinition du périmètre de l'étude, nous avons choisi d'observer, à travers le schéma de la chaîne économique du livre, trois des principaux acteurs selon leur activité : Édition, Vente et Action culturelle-médiation. Il s'agit d'une vision volontairement schématique, qui se donne avant tout pour objectif de décrire à travers des fonctions principales, les activités qui y sont associées. Comme nous le verrons plus loin, la pluriactivité est de mise pour une large majorité de ces acteurs.

• L'édition

Sont désignées sous Maisons d'édition, les éditeurs professionnels et les structures éditrices dont l'activité d'édition de livres représente une part significative et régulière dans leurs activités. Les musées, les collectivités locales et les centres de recherches universitaires n'ont pas été pris en compte. Ces acteurs sont largement majoritaires au sein de notre échantillon (100 structures éditrices, soit 41 %) mais restent légèrement sous-représentés parmi nos répondants (35 %). L'hétérogénéité des maisons d'édition participantes constitue malgré tout un panel pertinent en écho à la diversité de la population mère observée.

• La diffusion/distribution

En 2011, un seul diffuseur-distributeur avait son siège en Pays de la Loire. Pour des raisons de confidentialité, ses données ne peuvent faire l'objet d'un traitement statistique. Cependant, le poids économique de cet acteur, de dimension nationale, a été pris en compte dans la pesée globale régionale.

• La vente

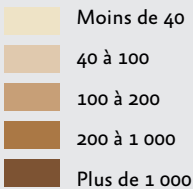
Le champ de la population observée se limite ainsi aux librairies indépendantes (points de vente spécialisés dans la distribution de livres hors groupes et chaînes), excluant de fait les grandes surfaces alimentaires (supermarchés et hypermarchés), les grandes surfaces culturelles (Fnac, Chapitre, Cultura, etc.), les réseaux de distribution de presse (Maison de la Presse, Relay, etc.) ainsi que les acteurs de la vente à distance (clubs et webmarchands). En 2011, le Centre de ressources du livre en Pays de la Loire recensait 66 librairies indépendantes. Près d'une librairie sur deux a participé à notre étude.

• L'action culturelle / médiation

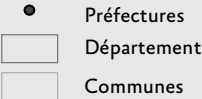
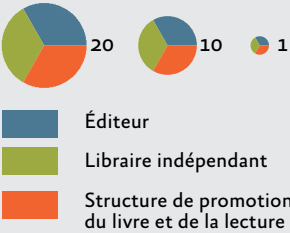
Qu'ils soient sous statut associatif ou public, pour les services des collectivités, ces acteurs programment des actions en faveur du livre et de la littérature (manifestations et rendez-vous littéraires), des missions de soutien à la création contemporaine, notamment par le biais de résidences, et de sensibilisation à la lecture auprès de publics spécifiques. Pour faciliter la lecture dans notre étude, nous les désignerons par Structures de promotion. Elles représentent 48 % de notre échantillon.

Les maisons d'édition, librairies
indépendantes et structures
de promotion du livre et de la
lecture en Pays de la Loire

Densité de population
Nombre d'habitant / km²



Nombre de structures



Source : CRL - Le Pôle, 2013.
INSEE, Recensement de la population 2009.
Calculs effectués sur les effectifs
de la population municipale.
Fond de carte : IGN, GeoFLA, 2012.
Réalisation : ESO-Angers, 2013.

0 25 50 km

Répartition de la population observée, par activité principale et par département

	44	49	53	72	85	TOTAL
MAISONS D'ÉDITION	52	16	8	13	11	100
LIBRAIRIES INDÉPENDANTES	25	16	5	10	10	66
STRUCTURES DE PROMOTION	29	17	6	9	14	75
TOTAL	106	49	19	32	35	241

En 2011, le CRL recensait cent maisons d'édition, soixante-six librairies indépendantes et soixante-quinze structures de promotion en Pays de la Loire. Ces établissements ont été identifiés comme portant de manière régulière une activité principale d'édition, de vente ou de valorisation de la vie littéraire.

Répartition géographique des répondants

RÉPONDANTS / TYPE DE STRUCTURE	44	49	53	72	85	TOTAL
MAISONS D'ÉDITION	17	6	3	5	4	35
LIBRAIRIES INDÉPENDANTES	14	7	3	4	3	31
STRUCTURES DE PROMOTION	14	6	6	1	7	34
TOTAL	45	19	12	10	14	100

En 2011, la Loire-Atlantique concentrait la moitié des maisons d'édition en région. Les librairies indépendantes représentent 27 % de la population observée, soit 66 établissements en 2011. Près d'un libraire sur deux a participé à l'étude (47 %), ils correspondent au tiers de nos répondants. Les acteurs mayennais représentent 8 % des acteurs du livre en région et se sont fortement mobilisés, 63 % d'entre eux, soit 12 % des répondants.

La Loire-Atlantique totalise la part la plus importante d'acteurs du livre observés et de répondants. Première ville de la région, Nantes est connue comme l'une des premières villes où il y a le plus de mètres carrés consacrés au livre.

Néanmoins, ces chiffres peuvent être relativisés en comparant le nombre d'acteurs par habitant. En particulier pour la Mayenne qui compte le moins d'habitants en région, mais totalise proportionnellement plus d'acteurs par habitant que La Sarthe ou La Vendée.

Nombre d'acteurs du livre pour 10 000 habitants :

- Loire-Atlantique = 0,82 ;
- Maine-et-Loire = 0,62 ;
- Mayenne = 0,61 ;
- Sarthe = 0,56 ;
- Vendée = 0,54.

- Loire-Atlantique : 1 292 689 habitants (36 % des Ligériens) ;
 - Maine-et-Loire : 791 322 habitants (22 % des Ligériens) ;
 - Mayenne : 308 879 habitants (8 % des Ligériens) ;
 - Sarthe : 568 194 habitants (16 % des Ligériens) ;
 - Vendée : 640 045 habitants (18 % des Ligériens).
- Soit un total de 3 601 129 ligériens, représentant 5,5 % de la population française¹⁵.

LES DIFFÉRENTS SECTEURS JURIDIQUES

Malgré une légère surreprésentation du secteur privé non-lucratif, la lecture par statut juridique révèle que l'échantillon est globalement représentatif par rapport à la population mère, où l'on observait en 2011 :

- 56 % des maisons d'édition sous droit privé lucratif et 44 % sous statut associatif.
- 100 % des librairies sous droit privé lucratif ;
- 78 % des structures de promotion du livre sous statut associatif et 22 % du secteur public.

RÉPONDANTS / FORME JURIDIQUE	44	49	53	72	85	TOTAL
DROIT PRIVÉ COMMERCIAL	24	11	5	7	5	52
DROIT PRIVÉ NON LUCRATIF	19	8	4	3	4	38
DROIT PUBLIC	2	0	3	0	5	10
TOTAL	45	19	12	10	14	100

¹⁵ Source : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population 2011.

Pour rappel, les différents secteurs juridiques :

- **Le secteur privé lucratif ou privé commercial** comprend les entreprises qui exercent leur activité professionnelle dans un cadre concurrentiel et dans un but marchand, à savoir produire des biens et/ou des services source de profits. Ces établissements sont peu ou pas dépendants de l'État. Les formes juridiques sont nombreuses, les plus fréquentes sont : la SARL (société à responsabilité limitée), la SA (société anonyme), l'EURL (Entreprise unipersonnelle à la responsabilité limitée).
- **Le secteur privé non-lucratif** définit des regroupements de personnes autour d'un projet ou d'un intérêt commun ayant un but autre que leur enrichissement. La réalisation de profits est possible, mais ne doit pas être l'objectif premier et doit répondre à l'équilibre de leurs dépenses. Leurs ressources font l'objet d'une réglementation précise : les ressources en nature (mise à disposition d'un local par exemple), les ressources financières principalement constituées par les cotisations des membres et les subventions publiques, les dons pour les établissements reconnus d'utilité publique. La forme juridique peut être l'association, la mutuelle, la coopérative...
- **Le secteur public** regroupe toutes les activités économiques et sociales d'intérêt général, qui échappent à la logique marchande, prises en charge par les administrations publiques de l'État et des collectivités territoriales (communes, départements, régions...).

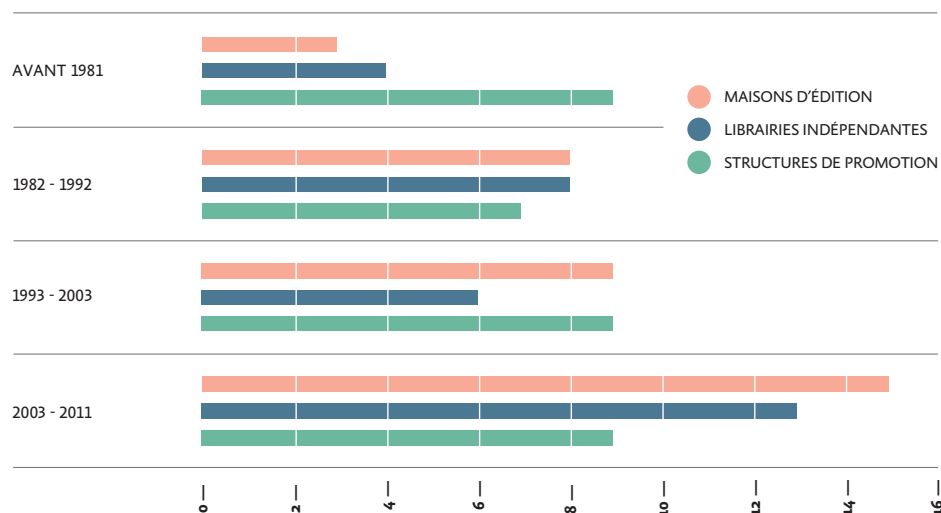
Et parmi notre échantillon de répondants :

- 60 % des maisons d'édition sous droit privé lucratif et 40 % sous statut associatif ;
- 100 % des librairies sous droit privé lucratif ;
- 77 % des structures de promotion du livre sous statut associatif et 23 % du secteur public.
- Nos répondants du secteur privé lucratif se répartissent majoritairement en SARL (61 %), puis viennent les affaires personnelles « commerçant » (13 %) et les SAS (11 %), les autres structures de droit privé sont soit des SA soit des EURL (15 % cumulés).

L'ÂGE DE NOTRE ÉCHANTILLON

Parmi nos répondants, plus d'un tiers (37 %) ont moins de dix ans. On constate une augmentation régulière et continue de la création de maisons d'édition. Après une baisse des ouvertures de librairies sur la décennie 1993 > 2003, 13 points de vente ont ouvert leurs portes depuis 2003. Ces créations sur la période 2003 > 2011 coïncident avec la mise en place par le Conseil régional des Pays de la Loire de dispositifs d'aides en faveur des éditeurs¹⁶ (2003) et des libraires (2005). Hypothèse qu'il faut relativiser au vu des nombreux dispositifs (aides, prêts, subventions) existants. Par ailleurs, la création de structures de promotion est restée stable.

La répartition des répondants selon leur année de création.



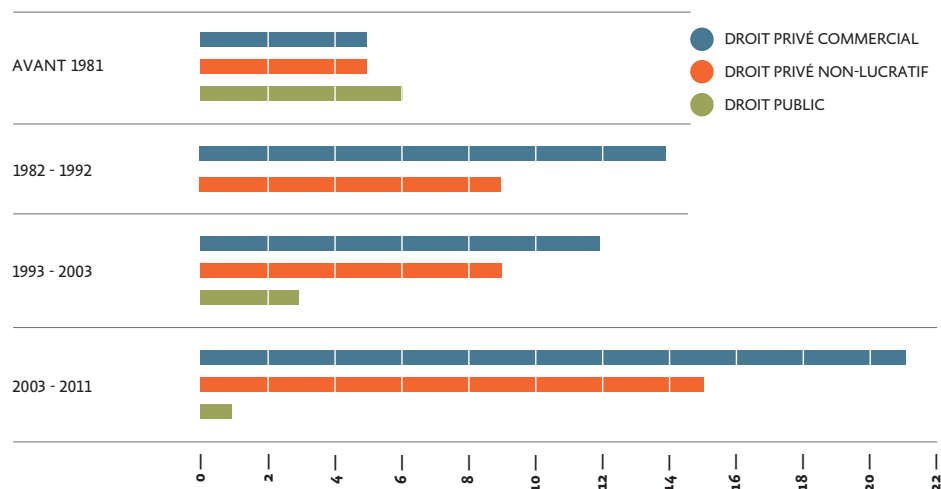
Alors qu'ils jouent le rôle d'entrepreneurs dans l'économie du livre, les éditeurs ayant créé leur maison d'édition à partir de 2003 sont autant à choisir la forme privée lucrative que la forme associative : moins de démarches administratives, pas de capitalisation.

L'émergence significative de maisons d'édition sur la période 2003 > 2011 s'explique également par l'évolution des techniques (accès plus simple et moins onéreux aux outils informatiques). La révolution de l'Internet entamée au milieu des années 90 a entraîné de nouvelles formes de diffusion de l'information et de la communication, en apparence plus démocratiques et plus audacieuses. L'appropriation de ce média par ces jeunes éditeurs leur ouvre de nouvelles perspectives (promotion de leur production, valorisation de leur catalogue, vente des ouvrages en ligne...) alors que les obstacles à l'entrée sur le marché traditionnel se sont renforcés et imposent une forte professionnalisation des éditeurs.

Néanmoins, là où ces nouvelles pratiques de diffusion individuelle (sites, blogs, réseaux sociaux) concourent à une plus grande visibilité de la bibliodiversité, elles ne peuvent constituer une solution de développement pérenne pour les jeunes maisons d'édition. La librairie traditionnelle et les structures de promotion restent des acteurs essentiels dans la commercialisation de leur production et la reconnaissance de leurs choix éditoriaux.

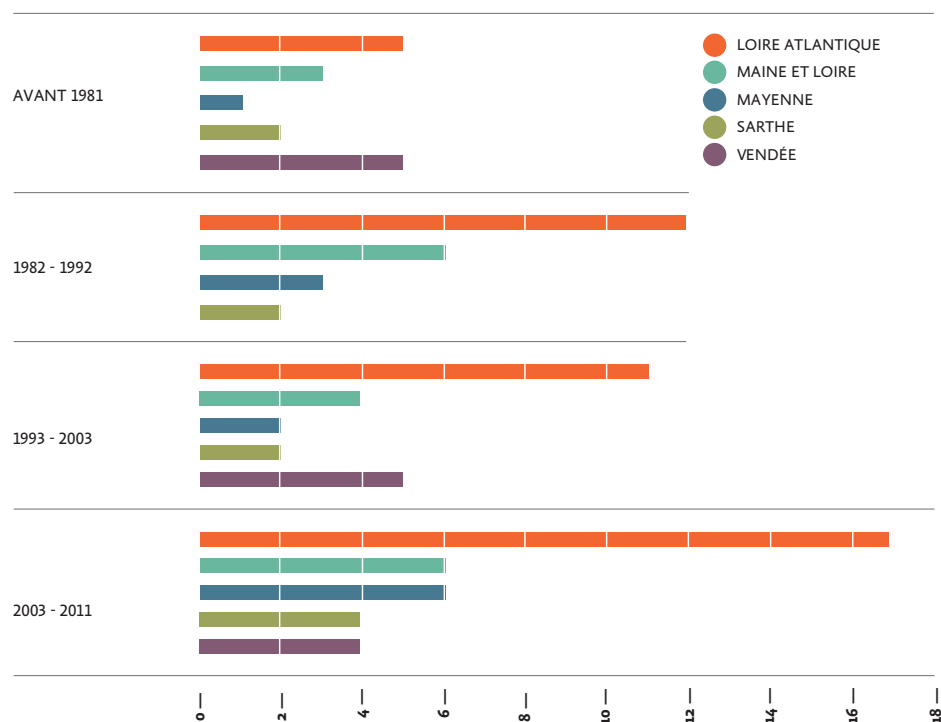
¹⁶ Hors aide collective aux éditeurs (Salon du Livre de Paris) déjà en place.

La répartition des statuts juridiques selon leur année de création.



Malgré le recul observé des créations d'associations en France depuis 2010, la dynamique se maintient dans notre région et reste bien supérieure à la tendance nationale. La Loire-Atlantique représente à elle seule 40 % des créations régionales, loin devant le Maine-et-Loire (22 %) et les autres départements. La Culture est le premier secteur de ces nouvelles associations (créées au cours des 3 dernières années) et représente 22,4 % en région (23 % au niveau national).

La répartition par département selon l'année de création.



Près de la moitié des acteurs du livre de notre échantillon ont créé leur activité en Loire-Atlantique et cette part augmente régulièrement. La tendance est en revanche plus modérée dans les autres départements. En 2011, l'Insee observait une baisse importante du nombre de créations d'entreprises en région par rapport à 2010

(- 12,5 %), due essentiellement à une chute des créations d'entreprises individuelles hors auto-entreprises (- 15,3 %) ou sous le régime d'auto-entrepreneur (- 18,1 %).

Les jeunes acteurs / Période 2003 > 2011

- 58 % des répondants qui ont créé leur activité après 2003 ne perçoivent pas de subventions. Ceux qui en bénéficient perçoivent en moyenne 22 467 €, la médiane¹⁷ se situant à 6 400 €, soit près de 6 fois moins (calcul sur la moyenne) qu'une structure plus ancienne, créée avant 1992.
- Une sur deux n'a pas recours à l'emploi salarié. Pour autant, l'appel au bénévolat est bien moins important (seulement 15 % y ont recours) que pour les établissements créés avant 1981.
- Plus de 40 % des jeunes structures emploient 1 à 3 salariés ;
- Un tiers de ces acteurs ont un budget inférieur à 30 000 €. La moyenne s'établissant autour de 173 454 € et la médiane 78 536 €.

17 La médiane définit la valeur de référence qui sépare à parts égales nos répondants (50 % ont une subvention supérieure et 50 % ont une subvention inférieure).

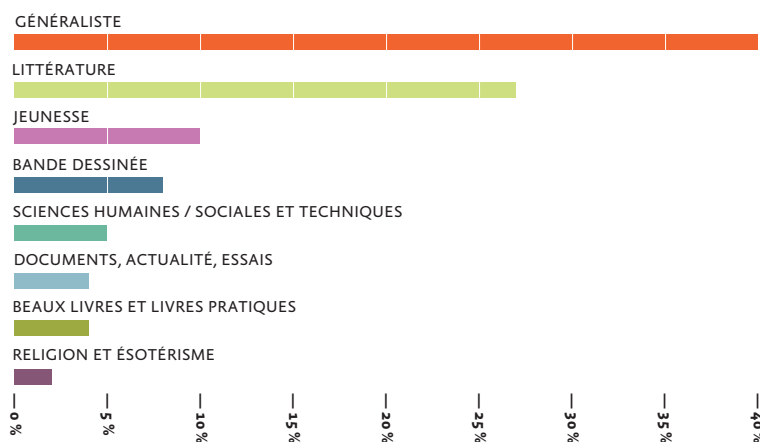
2.2 LA DIVERSITÉ DES CHAMPS ÉDITORIAUX ET DES ACTIVITÉS

LA PLURALITÉ DES DOMAINES, TÉMOIN DE LA DIVERSITÉ

Reprenant les principaux domaines tels que définis par le Syndicat national de l'Édition, voici la répartition des acteurs par secteur éditorial. Afin de préserver l'anonymat des répondants, des domaines proches ont parfois été associés lors du traitement statistique. Le domaine « Généraliste » couvre l'ensemble des domaines éditoriaux sans spécificité particulière.

Alors que le secteur Jeunesse apparaissait comme le plus dynamique de l'édition nationale, il a accusé en 2011 un recul de - 3,6 % des ventes (variations 2010/2011) et représentait 14 % du marché de l'édition. Il reste néanmoins le troisième plus important derrière la littérature et l'univers BD/Mangas. Le secteur Documents et Actualités hissaient ses ventes à + 12,4 %, et le secteur Religion et Ésotérisme à + 17,8 %²⁰.

Répartition des répondants au regard de leur domaine éditorial principal



• Parmi les maisons d'édition de notre échantillon, les domaines sont diversifiés et témoignent de la richesse éditoriale produite en Pays de la Loire. Se définir une identité aussi précise que possible (poésie contemporaine ou livres d'artiste par exemple) permet à ces éditeurs de constituer un catalogue cohérent et de fidéliser les libraires et les lecteurs. Près d'un tiers éditent de la littérature (française ou étrangère, quel que soit le genre), les autres, à part sensiblement égale (entre 11 % et 15 %), œuvrent dans les autres domaines, dont Généraliste. Alors que seulement cinq structures répondantes sur 35 ont désigné leur production en Jeunesse, leur chiffre d'affaires cumulé représente plus d'un quart de l'ensemble du chiffre d'affaires des maisons d'édition de notre échantillon.

• Le domaine généraliste regroupe la part la plus importante de notre échantillon à 40 %, et concentre l'activité de plus de 67 % des librairies indépendantes. Même s'ils sont moins nombreux, les points de vente spécialisés, principalement Jeunesse ou BD/Mangas, cohabitent sur le même territoire que les librairies généralistes. Complémentaires, ces deux modèles répondent aux attentes du lecteur-consommateur, pour les uns par un large choix diversifié, pour les autres par une complétude spécialisée. A proportion égale, le chiffre d'affaires des généralistes reste 3 fois supérieur au chiffre d'affaires des spécialisées.

• Les structures de promotion s'inscrivent essentiellement dans trois grands domaines : Littérature (par genre), Jeunesse et Généraliste. Afin de toucher le plus grand nombre, les organisateurs de manifestations ponctuelles (foires, salons, festivals) tendent à offrir un éventail large de la production éditoriale, parfois autour d'un thème. L'accent est donné sur la Littérature et la Jeunesse par les structures qui œuvrent à l'année autour d'actions spécifiques (résidence de création, intervention dans les établissements scolaires, atelier de lecture ou d'écriture...) et la programmation régulière de rendez-vous (lectures-rencontres publiques, conférences), moments privilégiés d'échanges avec l'auteur. Dans leur saison culturelle, l'organisation d'un événement offre une plus grande visibilité à ces acteurs et, s'il ne peut résumer ou condenser l'ensemble de leurs actions, il apparaît comme l'aboutissement du travail de « fond » mené à l'année.

La Région des Pays de la Loire - Chiffres clés¹⁸

- 5^e rang des régions françaises au vu du nombre d'habitants, soit 5,6 % de la population française ;
- 5 % du produit intérieur brut (PIB) français, sur cet indicateur la région se place également au 5^e rang des régions françaises ;
- 81,6 % des jeunes ligériens sont des lecteurs efficaces (moyenne nationale : 80,6 %) mais 8,5 % sont en difficulté de lecture¹⁹ ;
- 9 % des adultes (18 à 65 ans) résidant dans la région peuvent être considérés comme en situation d'illettrisme ;
- Près de huit ligériens sur dix (76 %) pratiquent la lecture de livres de manière régulière (34 %) ou occasionnelle (42 %), cette donnée rejoint la moyenne nationale.
- La région Pays de la Loire est la 1^{re} région avec Rhône-Alpes pour le nombre moyen d'imprimés empruntés par habitant dans les bibliothèques ;
- 25 mn est le temps moyen journalier consacré à la lecture (livre, presse, Internet) par les habitants des Pays de la Loire et représente 9 % de l'ensemble des occupations dans la répartition de leur temps libre par jour, derrière la télévision, à 48 %.

¹⁸ Sauf mention contraire, ces données sont issues de statistiques régionales de l'INSEE.

¹⁹ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Références et repères statistiques 2011.

²⁰ Source SNE, Chiffres clés de l'édition 2012, données 2011

DES ACTIVITÉS MULTIPLES ET COMPLÉMENTAIRES

La notion de chaîne du livre renvoie au circuit traditionnel de vente mais elle ne peut définir les acteurs dans un rôle stricto sensu tant leurs activités sont multiples et perméables. Telle librairie est également maison d'édition, tel éditeur organise une manifestation littéraire, telle association dispense également des formations liées au livre...

Parmi les trois grandes typologies d'acteurs observées, voici les activités liées au livre les plus récurrentes :

- Les rendez-vous littéraires (lectures-rencontre, dédicaces, ateliers...);
- L'édition de livres;
- La vente de livres neufs;
- Les manifestations (salons, foires, festivals).

Cette pluriactivité est particulièrement présente dans les structures de promotion :

- 61 % d'entre elles organisent des rendez-vous réguliers et au moins une manifestation liée au livre;
- Une structure de promotion sur deux propose des ateliers (écriture, lecture);
- Un tiers d'entre elles dispensent des formations.

En écho à la forte proportion d'acteurs en Loire-Atlantique, les manifestations et rendez-vous littéraires y sont plus nombreux et se concentrent principalement sur la région nantaise. Cette réalité ne doit pas occulter les missions de qualité portées par les autres acteurs de la région, dont les structures de promotion et les bibliothèques.

On recense autant de temps forts²¹ en Pays de la Loire (une quarantaine), qu'en région Centre ou Rhône-Alpes. En 2007-2008, la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) a entrepris une enquête typologique. Sept régions y ont participé, 320 salons et fêtes étaient interrogés. Les traits communs à ces manifestations sont la concentration dans les départements les plus peuplés et dans les zones urbaines; l'organisation majoritairement assurée par les associations (75 %) puis par les bibliothèques et les collectivités locales, qui apparaissent comme les principaux partenaires (mise à disposition de personnels, locaux, moyens techniques); la fragilité budgétaire et la dépendance aux aides publiques. De nouvelles tendances ont par ailleurs été observées : partenariats innovants, diversification des lieux, croisement avec d'autres disciplines... l'attention doit néanmoins être portée sur le risque d'une généralisation de la transdisciplinarité.

Par les liens directs qu'elles tissent entre les acteurs professionnels (bibliothécaires, libraires, éditeurs, médiateurs), entre l'auteur et le public, les manifestations littéraires sont devenues l'un des maillons incontournables de la chaîne du livre. Suite à l'initiative de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (Arald) en 2001, plusieurs structures régionales du livre ont publié des chartes de missions afin de reconnaître et de conforter le rôle de ces manifestations, tout en rappelant leurs responsabilités tant artistiques que professionnelles, territoriales et sociales.

A côté de ces événements, nombre de rendez-vous littéraires sont organisés sur l'ensemble du territoire, moins médiatisés, moins dotés également, ils participent à la diffusion de la création littéraire contemporaine : dédicaces en librairies, conférences, lectures-rencontres, animations dans les bibliothèques, ateliers de lecture ou d'écriture... En 2011, 452 rendez-vous littéraires ont été organisés par nos répondants (libraires, éditeurs ou médiateurs du livre).

²¹ On entend ici par temps fort, une manifestation littéraire en région d'envergure nationale identifiée par le Conseil régional.

Si la filière du livre repose sur une multitude d'acteurs aux activités interdépendantes, chaque maillon connaît des logiques économiques et des difficultés qui lui sont propres. Pour leur venir en appui, les pouvoirs publics ont longtemps privilégié des approches segmentées par cœur de métier. Si elle a permis de renforcer la solidité et la durabilité de chaque maillon, cette approche a été repensée dans un souci de coopération interprofessionnelle, de mise en réseau des acteurs et des métiers, afin de concourir à un développement cohérent pour l'ensemble de la filière. La création de structures régionales du livre a également favorisé la concertation entre les acteurs et les partenaires institutionnels autour de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'accompagnement.

Cet outil de coopération, s'il répond à une logique de filière, ne peut se substituer à une prise de conscience des acteurs quant à la nécessité d'une mutualisation des problématiques au sein de leur métier (la diffusion pour les éditeurs par exemple), mais également transversale dans une logique plus globale d'intérêts communs (développement local, entente commerciale). La notion d'indépendance renvoie à de fortes valeurs légitimes défendues par les acteurs en région, mais elle induit aussi un fonctionnement plus individuel et bien ancré, souvent par manque de connaissance des problématiques de l'autre ou par la crainte d'une perte d'identité et d'autonomie dans un secteur concurrentiel.

LA MUTUALISATION

Un répondant sur deux a déclaré n'avoir jamais recours à la mutualisation d'équipe, de locaux et/ou de moyens techniques. Parmi les acteurs observés, ce sont les structures de promotion qui mutualisent majoritairement leurs moyens avec d'autres acteurs, de manière fréquente ou systématique (27 %). En comparaison, dans le secteur du spectacle vivant, cette part est de 35 %.

Les associations y ont recours, même occasionnellement, pour 73 % d'entre elles.

LES STRUCTURES SŒURS

Est définie comme structure sœur, dans cette enquête, une structure développant une activité complémentaire à une autre, sans laquelle, l'activité de deux entités ne serait pas réalisable dans leur forme actuelle, d'un point de vue artistique ou socio-économique.

Seuls 10 % des répondants ont déclaré fonctionner en dépendance avec une structure sœur. Ont été reconnues comme structures sœurs les scènes pluridisciplinaires qui ouvrent leurs salles aux associations pour des manifestations littéraires. En offrant un espace de diffusion à la littérature, elles élargissent aussi le champ de leur programmation.

LES RÉSEAUX ET FÉDÉRATIONS

35 % des répondants sont membres d'un ou plusieurs réseaux ou fédérations professionnelles. Au moins un réseau, local ou national, a été cité par 61 % des librairies indépendantes. Ces réseaux ont pour vocation de valoriser la création littéraire et de promouvoir les librairies indépendantes d'un même secteur géographique ou d'un même domaine (jeunesse, BD..).

- Par les actions de sensibilisations qu'elles mènent auprès du jeune public, les structures de promotion du livre et de la lecture sont quant à elles 30 % à adhérer à la Ligue de l'Enseignement.

• Une nouvelle dynamique sur le territoire

Si pour l'année 2011, nous n'avions pas identifié de nouvelle initiative collective, en 2012 trois collectifs régionaux ont été créés :

L'association des librairies indépendantes en Pays de la Loire (Alip) a pour objectif de soutenir, défendre et promouvoir l'action des librairies dans le souci d'un maillage territorial régional tout en respectant leur diversité. Soutenue et financée par le Conseil régional et l'État (DRAC), l'Alip est née de la volonté des libraires de partager leurs compétences, de mutualiser leurs expériences et leurs actions. L'association, qui compte aujourd'hui 49 librairies indépendantes, entend aussi peser auprès des instances nationales et dans ce sens elle a rejoint la Fédération des associations régionales de libraires (12 associations).

Composé de 18 maisons d'éditions ligériennes, le collectif d'éditeurs en Pays de la Loire développe des actions collectives de promotion (salons, valorisation de l'activité éditoriale) et tend à initier un dialogue interprofessionnel avec les librairies, les bibliothèques et autres structures de promotion en région. L'association a par ailleurs pour mission de représenter ses adhérents auprès des instances locales, régionales ou nationales.

Six structures régionales de promotion ont choisi quant à elles de mutualiser leurs efforts et de conjuguer leurs spécificités. En complément des actions distinctes qu'elles mènent toute l'année, cette initiative vise à promouvoir, auprès du grand public ligérien, comme de l'ensemble des professionnels du livre, un auteur – venu d'ailleurs – encore trop peu connu. En écho à la diversité des approches littéraires au sein de ce réseau, chaque structure se propose de mettre en valeur un des aspects de l'œuvre pour ainsi offrir à tous l'opportunité d'en appréhender la richesse. Réparties sur différents départements, les associations du collectif Lettres sur Loire et d'Ailleurs sont : Lecture en tête (Laval) ; La Maison des littératures (Saumur), la Maison Julien Gracq (Saint-Florent-le-Vieil) et Le Chant des mots (Angers) ; Le Grand R / Maison Gueffier (La Roche-sur-Yon) ; La Maison de la Poésie de Nantes (Nantes).

DEUX LABELS POUR LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

Le principal label attribué à nos répondants concerne le secteur de la librairie. En 2011, plus d'une librairie ligérienne sur deux avait obtenu le label LiR. Il reconnaît, valorise et soutient les choix et le travail qualitatif des libraires indépendants.

• Le label Librairie Indépendante de référence (LiR)

Créé par la loi de finances rectificative de 2007, le label LiR, pour Librairie Indépendante de référence, vise à valoriser les librairies de proximité²².

La délivrance du label donne accès au dispositif de soutien du CNL à la mise en valeur des fonds par les librairies, de bénéficier de la part de certains fournisseurs de conditions commerciales plus favorables, de valoriser auprès de la clientèle et des partenaires institutionnels ou privés, la qualité de l'accueil, des services et de l'assortiment. Elle permet, également, l'exonération des taxes qui composent la contribution économique territoriale (CET) perçue par les collectivités territoriales concernées (commune, communauté de communes, département et région), si leur exécutif a délibéré dans ce sens.

En 2009, la Direction du livre et de la lecture évaluait le montant des exonérations entre 4 et 5 millions d'euros, sur un total de 37 milliards d'euros de taxe professionnelle collectés. Si le montant de CET perçue auprès des librairies est peu significatif pour les collectivités au regard du montant global de cette imposition, il représente pour chacune de ces librairies un enjeu tout à fait important. Le montant de contribution économique territoriale peut représenter en effet pour les librairies jusqu'à un tiers de leur résultat net. Grâce au dispositif de labellisation des Librairies indépendantes de Référence (LiR) du ministère de la Culture et de la Communication, deux librairies labellisées sur trois ont bénéficié en 2011 d'une exonération de taxe locale sur les entreprises. Le label LiR est délivré pour trois ans et repose sur plusieurs critères. Autant de critères qui sont cumulatifs et appliqués à l'exercice clos l'année précédant la demande.

• Le label Librairie de Référence

L'adoption d'un nouveau décret en août 2011, élargissant le dispositif national de labellisation des librairies de qualité, a permis d'intégrer des librairies dont l'engagement en faveur de la diffusion du livre est indéniable et reconnu, même si elles n'étaient pas en capacité de remplir les critères stricts du label fiscal. Les établissements labellisés « Librairie de référence » ne peuvent pas bénéficier de l'exonération de la CET.

Liste des établissements ligériens labellisés LIR ou LR en 2011

- **Attribution en 2009 :** *L'Autre rive (Nantes), L'Esprit large (Guérande), Hall des informations (La Baule), Aladin (Nantes), Coiffard (Nantes), Durance (Nantes), Géothèque (Nantes), Les Enfants terribles (Nantes), Vent d'Ouest (Nantes), Vent d'Ouest au Lieu Unique (Nantes), L'Odyssée (Vallet), La Librairie (Angers), La Luciole (Angers), La Parenthèse (Beaupréau), Prologue (Cholet), M'Lire (Laval), Bulle (Le Mans), Doucet (Le Mans), Siloë Saint-Julien (Le Mans), Thuard (Le Mans), Despret - Maison de la presse (Challans), Agora (La Roche-sur-Yon), Arcadie (Luçon).*
 - **Attribution en 2010 :** *Story BD (Nantes), Contact (Angers).*
 - **Attribution en 2011 :** *Richer (Angers), Le Livre à venir (Saumur), Jeux bouquine (Laval), Au repaire des Héros (Angers), Récréativres (Le Mans).*
-

²² « Les chantiers et défis de la lecture publique » in La Gazette des communes, H. Girard, 2009.
Autre source : site du Centre national du livre, 28 mai 2013.

LES RESSOURCES HUMAINES

64%

de nos répondants ont eu recours à l'emploi-salarié et 34% à l'emploi non-salarié (gérance).

68%

des jeunes entrepreneurs de notre échantillon travaillent seuls.

83,5%

des salariés sont en CDI, 4,4% en CDD de plus de 6 mois, 10,2% en CDD de moins de 6 mois et 2% en CDDU.

96%

des structures de promotion ont recours au bénévolat.

18 fois plus

À proportions égales, la librairie indépendante représente une activité qui génère 18 fois plus d'emplois que dans le secteur de la vente en ligne selon la FEVAD (Fédération e-commerce et vente à distance)

3.1 LES VOLUMES ET LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI

En France, selon le ministère de la Culture et de la Communication, le secteur du livre totalise, au sens large (édition, diffusion, distribution, commerce de détail et bibliothèques), plus de 80 000 emplois, soit un peu moins de 0,4 % de la population active mais près de 20 % de l'ensemble des emplois du secteur culturel (430 000).

Des statistiques locales sur l'emploi sont produites par l'Insee et issues de la base de données de l'Acosf et des Urssaf. Une lecture par nomenclature NAF (attribuée par l'Insee à une structure en fonction de son activité) ne peut nous renseigner de manière certaine sur l'emploi du secteur en région. En effet, si on observe les codes NAF de l'ensemble des éditeurs exerçant en 2011, 46 % d'entre eux étaient enregistrés sous un code différent de « 58.11Z Edition de livres ». Dans une moindre mesure, on a noté que la nomenclature « 47.61Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé » ne définissait l'activité que de 77 % des librairies observées et que près d'un tiers de la population (toutes activités confondues) relevait du code « 94.99Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Si la production de statistiques à travers le spectre des codes NAF est nécessaire pour mieux comprendre les secteurs d'activités, il est essentiel de la confronter à d'autres sources, et en particulier aux données émanant directement des acteurs mobilisés sur le terrain.

LA COMPOSITION DE L'EMPLOI

• L'emploi non-salarié (gérant...)

Seules les structures du secteur privé lucratif ont recours à l'emploi non-salarié. Ce sont des entrepreneurs individuels, des gérants de SARL ou des PDG de sociétés anonymes, ils ne sont alors par définition

pas comptabilisés dans l'effectif salarié de l'entreprise et ce bien qu'ils y travaillent. Dans notre échantillon, ces entreprises sont pour moitié à déclarer un emploi non-salarié et au moins un emploi salarié. Cette part est identique à la moyenne nationale des très petites entreprises (TPE), qui emploient de 1 à 9 salariés²³.

Parmi notre échantillon, un tiers des entrepreneurs n'ont pas recours au salariat. Dans cette catégorie, l'année de création de leur statut révèle qu'il s'agit en majorité de jeunes entreprises, 68 % pour la période 2003 > 2011. Les charges de personnel ne pèsent en moyenne que 8,8 % dans l'ensemble des charges de leur entreprise.

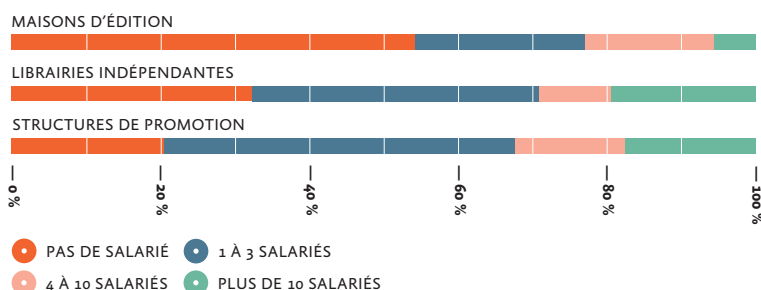
• L'emploi salarié

En 2011, 64 % des répondants ont eu recours à l'emploi salarié, soit 500 postes, tous types de contrat confondus.

- Structures de promotion du livre = 258 salariés ;
- Librairies indépendantes = 168 salariés ;
- Maison d'édition / Structure éditrice = 74 salariés.

Alors que les structures de promotion ne représentent qu'un tiers des répondants, elles emploient à elles-seules plus de 51 % des salariés (dont agents de la fonction publique), contre 33,5 % pour la librairie indépendante et 15,5 % pour les maisons d'édition. Les emplois se répartissent différemment si on choisit une entrée par la forme juridique des répondants, le secteur privé commercial reste le premier employeur avec 48 % des salariés, 39 % pour le secteur public et 13 % pour le secteur associatif.

Emploi salarié (strate) / Typologie de structure (nombre de répondants)



Parmi nos répondants, dans le secteur privé commercial, les établissements sans salariés sont plus nombreux que ceux qui emploient (19 contre 16). Cette différence s'explique par l'emploi rémunéré mais non-salarié (ex. gérant). Plus d'une maison d'édition sur deux (56 %) n'emploie pas de salarié, la forme associative de 42 % d'entre elles justifie en partie ce résultat. Par ailleurs cette donnée n'est pas une spécificité ligérienne, la structuration de l'emploi dans l'édition est similaire en l'Île-de-France où 6 établissements sur dix n'ont pas recours au salariat²⁴. Par ailleurs, le bassin d'emploi de l'édition ne se limite pas aux salariés. Le secteur fait appel à des prestataires extérieurs occasionnels : les freelances (correcteurs, graphistes et metteurs en pages). Le caractère intermittent de ces emplois rend difficile toute évaluation quantitative. Huit maisons d'édition de notre échantillon y ont recours, mais il n'est pas possible d'identifier si ces prestataires travaillent pour un ou plusieurs éditeurs. En comparaison, en l'Île-de-France, 14 % des emplois du secteur du livre sont occupés par des indépendants²⁵.

Bien qu'elles n'embauchent que 13,5 % du nombre total des salariés, les microstructures (strate de 1 à 3 salariés) représentent la majorité des employeurs, à plus de 56 %. Au niveau national, les petites structures de moins de 10 salariés forment l'essentiel du tissu économique des secteurs culturels marchands.

La proportion des effectifs augmente de manière significative avec l'âge des structures de notre échantillon : 80 % des salariés sont employés par des établissements créés avant 1992.

• Les autres ressources humaines

94 % du personnel mis à disposition intervient pour les structures de promotion. Il s'agit entre autres du personnel de la structure sœur (technicien son/lumière, billetterie, accueil...) et agents de la collectivité territoriale associée à la mise en œuvre d'une manifestation.

Cinq fois plus nombreux que l'ensemble des salariés déclarés (tous types de contrats), les bénévoles accompagnent en grande majorité (96 %) les missions des structures de promotion, sous statut associatif ou public. En 2011, cet apport volontaire en travail non rémunéré représentait 228,31 ETP dans l'ensemble de notre échantillon ; cette donnée comparée au nombre total de participants montre que les bénévoles occasionnels sont dominants. Nous observons aussi qu'ils sont plus nombreux dans les associations qui emploient.

²³ Dares, L'emploi dans les très petites entreprises, décembre 2011.

²⁴ Source Insee / Le MOTif, L'Île-de-France territoire stratégique pour le livre, mars 2013.

²⁵ Ibid.

LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI

Les tableaux ci-dessous sont issus des données des structures ayant eu recours en 2011 à l'emploi salarié et/ou non salarié (gérant) mais rémunéré. Ils quantifient de manière globale la répartition par contrat des emplois déclarés par nos répondants sur un même secteur.

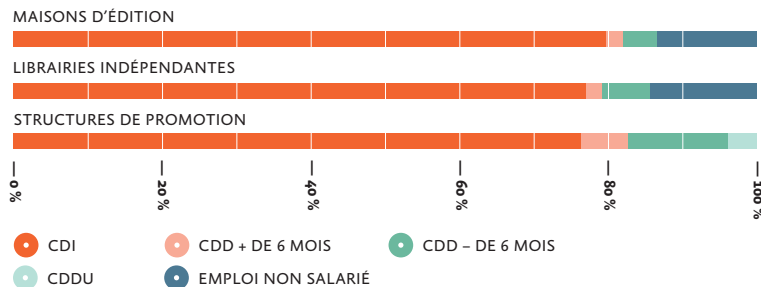
Parmi l'ensemble des salariés déclarés, voici la répartition par contrat (salariés en poste fin 2011) :

- 83,5 % de CDI (dont agents titulaires de la fonction publique) ;
- 10 % des salariés ont été embauchés pour des contrats de moins de 6 mois ;
- 4,5 % des salariés étaient sous contrat de plus de 6 mois (dont agents contractuels de la fonction publique) ;
- 2 % des salariés étaient des intermittents (CDDU).

Les Contrats à Durée Déterminée d'Usage (CDDU) sont des CDD spécifiques dont les emplois, par nature temporaires, relèvent de certains secteurs dont l'action culturelle et les spectacles.

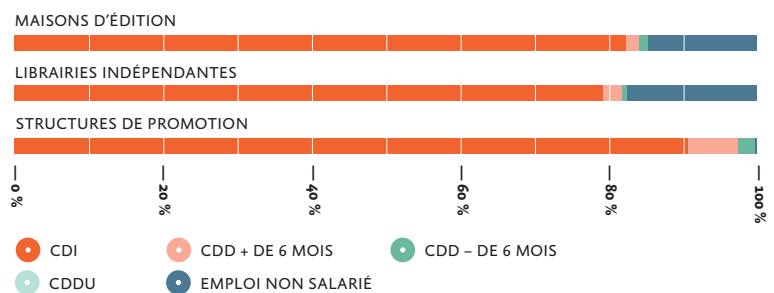
Un équivalent temps plein est une formule qui restitue le poste de travail au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.
Par exemple : Un salarié à temps plein sur 12 mois = 1 ETP ; un salarié à mi-temps sur 12 mois = 0,5 ETP ; deux salariés à mi-temps sur 12 mois = 1 ETP ; deux salariés à temps partiel, 80 % + 20 %, sur 12 mois = 1 ETP.

Répartition des contrats selon l'activité des répondants, en valeur absolue.

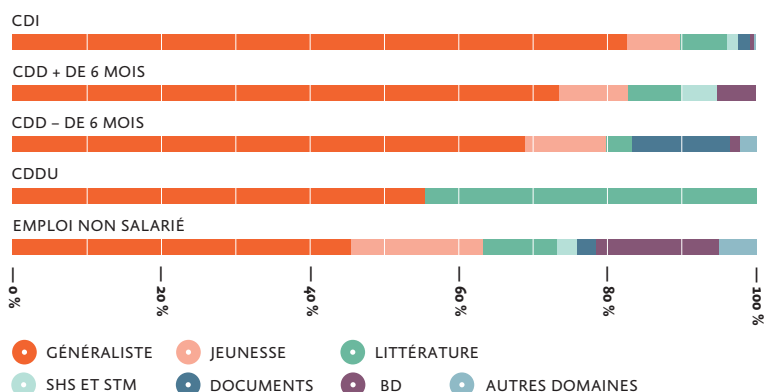


- Les données nationales sur l'emploi (ACOSS) des salariés du secteur privé en 2011 révèlent que les CDI concernaient plus de 84 % des emplois fin 2011. La part des CDI chez nos répondants sous statut privé (commercial et non lucratif) est légèrement inférieure et représente 83,5 % des contrats (92 % pour le secteur privé commercial et 50 % pour l'associatif).

Répartition des contrats selon l'activité des répondants, en ETP.



Répartition des contrats selon le domaine éditorial, en ETP.



SHS et STM : Sciences humaines et sociales & Sciences techniques et médicales

*Sous autres domaines : Religion et ésotérisme (2,15 ETP) & Beaux-livres et livres pratiques (1 ETP).

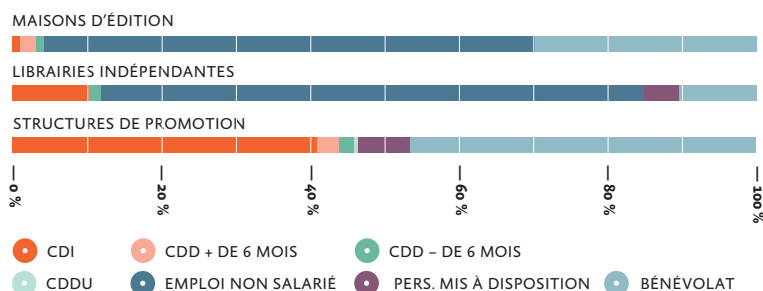
• La composition de l'équipe selon le budget des répondants

Valeurs moyennes, en équivalents temps plein.

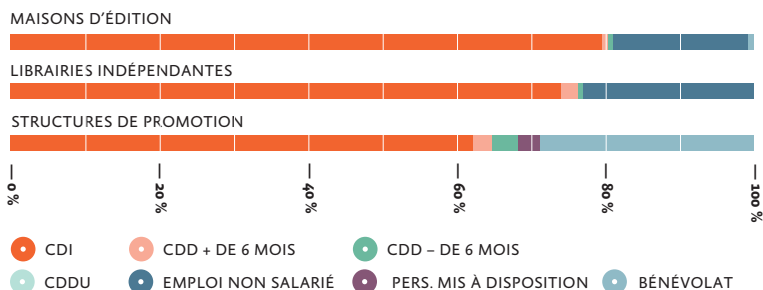
La moyenne du total des budgets de nos répondants se situe autour de 517 344 €, la médiane est à 143 339 €. Puisque la médiane définit la répartition à parts égales de nos répondants (50 % ont un budget supérieur et 50 % ont un budget inférieur), cette valeur est utilisée pour étudier la structuration de l'emploi. Pour en faciliter la lecture, nous l'avons arrondi à 145 000 €, le découpage en deux classes à parts égales de répondant reste identique.

Les établissements publics sont sous-représentés dans cette rubrique ; nombre de ces répondants n'ont pas renseigné leurs données budgétaires (ex. bibliothèque ou service culturel d'une collectivité territoriale porteurs d'une manifestation).

Répondants dont le budget est inférieur à 145 000 €. Les formes juridiques se répartissent ainsi : 31 sous statut non-lucratif, 15 sous statut privé commercial et 2 sous droit public.

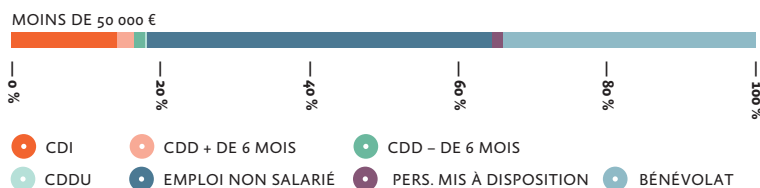


Répondants dont le budget est supérieur à 145 001 €. Les formes juridiques se répartissent ainsi : 8 sous statut non-lucratif, 37 sous statut privé commercial et 2 sous droit public.



Nous pouvons observer que le seuil des 145 000 € constitue une étape importante en termes de structuration pour les acteurs du livre. La composition de l'emploi tend à s'uniformiser au-delà de cette strate, quelle que soit l'activité principale des répondants. Dans les plus petites librairies, la part de personnel mis à disposition correspond à une aide ponctuelle fournie par l'organisateur d'une manifestation à laquelle le libraire est associé, et sans quoi – faute de salariés – il serait contraint de fermer son établissement le temps de l'événement.

MICRO-STRUCTURES. Plus d'un tiers de nos répondants, toutes activités confondues, ont un budget inférieur à 50 000 €, aussi voici la répartition des postes :



3.2 LA QUALITÉ DE L'EMPLOI OBSERVÉ

L'USAGE DU TEMPS PARTIEL

Afin d'observer la qualité de l'emploi permanent, il est d'usage de rapporter le nombre d'heures déclarées pour les salariés en CDI et CDD de plus de 6 mois au nombre total de salariés concernés / 1820. Cet indicateur nous renseigne sur la précarité de l'emploi : en effet, plus ce ratio est proche de un, plus nous nous trouvons dans la configuration une personne = un emploi à temps plein. Afin d'avoir un point de comparaison cohérent, les emplois dans les établissements publics n'ont pas été pris en compte.

Pour l'ensemble des structures répondantes, le ratio est de 0.85 et s'harmonise à l'échelle de la population active française (0.85).

- Dans le secteur de la librairie indépendante, le ratio est de 0.84 ;
- Dans le secteur de l'édition, le ratio est de 0.94 ;
- Pour les structures de promotion, le ratio est de 0.73.

Suivant le secteur, lucratif ou associatif, le ratio est respectivement de 0.87 et 0.74.

Ne prenant en compte que les salariés en CDI ou CDD de plus de 6 mois, ces chiffres sont à relativiser au vu du nombre d'emplois non-salariés (gérant). Pour le secteur de la librairie, ces emplois représentent 16 % de la masse salariale déclarée et concernent plus d'une librairie sur deux de notre échantillon. Néanmoins, les libraires de notre échantillon restent les premiers employeurs du secteur marchand, « à proportions égales, la librairie indépendante représente une activité qui génère deux fois plus d'emplois que dans les grandes surfaces culturelles, trois fois plus que dans la grande distribution et, selon les chiffres de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), 18 fois plus que dans le secteur de la vente en ligne ! »²⁶.

Dans les maisons d'édition, le recours aux prestataires indépendants permet d'externaliser des postes spécifiques et ponctuels (mise en pages, graphisme, relecture et correction) qui ne pourraient être économiquement supportés par la structure s'ils étaient intégrés à la masse salariale. Par ailleurs, certains éditeurs assument ces fonctions et bien d'autres (secrétariat, comptabilité, juridique, promotion, relation avec les libraires...) ce qui augmente de fait leur temps de travail.

L'indicateur nous renseigne quant à la forte précarité de l'emploi dans les structures de promotion. En observant plus finement la structuration de l'emploi dans ces établissements sous forme associative, on remarque que les recrutements en contrat court (CDD de moins de 6 mois) représentent plus d'un tiers de la masse salariale. L'emploi à temps partiel y est aussi fortement marqué : les salariés en CDI ont travaillé en moyenne 23 heures par semaine (65 % d'un temps complet). Par ailleurs, les perspectives de carrière restent limitées, seulement un contrat sur deux est un CDI (huit sur dix pour l'ensemble de nos répondants). Alors qu'elles ne représentent qu'un tiers de l'échantillon, les associations les plus dotées (budget supérieur à 145 000 €) concentrent l'emploi salarié à plus des deux tiers (70 %). Incitées par les collectivités à prendre en charge des missions publiques d'actions socio-culturelles, ces structures ont fait le choix de la professionnalisation. Soutenu par une évolution des ressources publiques liée à ces nouvelles tâches, l'emploi y est également un peu plus stable : 60 % des contrats sont des CDI. Si l'engagement bénévole est au cœur de l'identité associative, il est particulièrement actif dans l'ensemble des structures de promotion, et ce quel que soit le budget. Dans le détail, les salariés représentent en moyenne moins de 7 % des ressources humaines dans les petites associations (budget inférieur à 145 000 €) et près de 15 % dans les autres.

L'EMPLOI AIDÉ

17 % des répondants ont eu recours en 2011 à l'emploi aidé. Soit 22 salariés, présents en grande majorité parmi nos répondants sous statut associatif.

Les différentes catégories d'emplois aidés se répartissent ainsi :

- 36 % d'emplois-tremplin ;
- 45 % de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) ;
- 19 % en autres types dont contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

Pour les plus petites structures de notre échantillon (budget < 50 000 €), toutes activités confondues, ayant eu recours à l'emploi aidé en 2011, la part de cette aide représente en moyenne plus de 45 % de leurs ressources financières et couvre 60 % du montant total de leurs charges de personnel. A l'exception d'un répondant dans cette catégorie, tous les emplois salariés sont des emplois aidés.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

Un répondant sur deux se réfère à une convention collective ou à un texte statutaire. Principalement pour le secteur privé lucratif et le secteur public.

Seulement 12 % de nos répondants déclarent être membres d'un syndicat. Cette affiliation concerne presque exclusivement les librairies, adhérentes pour huit d'entre elles au principal syndicat de la branche : le Syndicat de la librairie française (SLF). Il regroupe 560 librairies (dont 29 ligériennes) de toutes tailles, généralistes ou spécialisées dont la vente de livres au détail constitue l'activité principale. Il est aujourd'hui considéré par les autres professions du livre et les pouvoirs publics comme le syndicat représentatif du secteur de la librairie. Pour le secteur de l'édition, le Syndicat national de l'édition (SNE) revendique quant à lui 650 éditeurs adhérents.

LA PARITÉ HOMME / FEMME, LES DONNÉES NATIONALES

Selon le rapport de branche social (2011) de l'édition, la proportion d'emploi occupé par les femmes est de 80 %. La rémunération reste inégale : 10 % d'écart en leur défaveur. Part calculée sur la moyenne des rémunérations hommes / femmes sans distinction de qualification. Dans le commerce de détail de livres (rapport de branche 2011), 67 % des salariés sont des femmes. Elles sont significativement plus représentées que les hommes au niveau « employé » mais ont un salaire inférieur de 9,8 %. Les hommes sont surreprésentés au niveau « cadre » avec une rémunération là aussi supérieure (+ 0,2 % à + 9,2 % selon le niveau).

SNEJI : Un nouveau syndicat, une initiative régionale

Fin 2012, à l'occasion du Salon du livre pour la jeunesse de Montreuil, Florence Brillet, des éditions sarthoises Adabam, crée le Syndicat national de l'édition jeunesse indépendante (SNEJI). Cette initiative régionale regroupe des éditeurs parisiens et du grand Ouest. Composé également de partenaires adhérents (libraires, auteurs/illustrateurs, associations culturelles...), le syndicat tend à élargir ses missions au-delà de la défense des intérêts de ses éditeurs afin d'accompagner et de mener des actions en faveur de la promotion de la littérature jeunesse.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

145 000 €

La moitié des répondants disposent d'un budget (produits) inférieur à 145 000 €

37%

Parmi nos répondants, 37% ont un budget inférieur à 50 000 € et près de 14% ont des budgets supérieurs au million d'euros.

20,6%

Les charges de personnel représentent 20,6% du budget total des charges.

55%

Plus d'un répondant sur deux a perçu en 2011 des subventions publiques.

4.1 LA RÉPARTITION DES MOYENS FINANCIERS DES ACTEURS DU LIVRE

L'APPROCHE PAR NOTION DE FILIÈRE

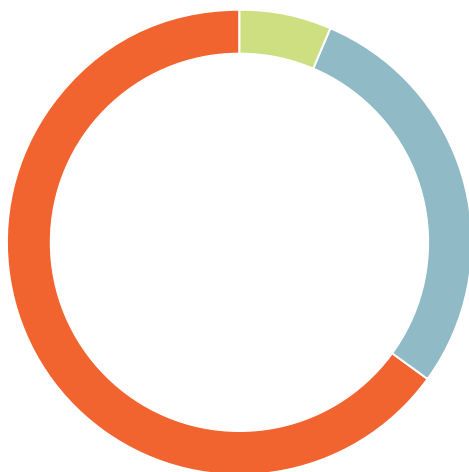
Seuls les budgets exploitables (charges et produits renseignés) ont été utilisés ici. Quand elles ont été renseignées, la part des charges et la part des produits non liées au livre ont été déduites. Sous l'entrée « forme juridique », les établissements de droit public sont sous-représentés dans cette rubrique. La difficulté a été pour eux d'isoler les moyens spécifiques dédiés à la manifestation qu'ils portent dans l'ensemble de leur budget.

• Les moyens financiers de l'ensemble des acteurs

Montant total des charges = 48 496 833 €

Moyenne = 515 924 € / Médiane = 149 059 €

Une comparaison générale des budgets « charges » et « produits » nous révèle que la majorité de nos répondants (55 %) sortent de l'exercice 2011 bénéficiaires (leurs produits sont plus élevés que leurs charges). Dans le détail, ce sont les maisons d'édition qui ont le plus de difficultés à obtenir un bénéfice de leur activité, pour 57 % d'entre elles leur résultat net était négatif fin 2011 ; leur statut juridique, qu'il soit privé ou associatif, ne conditionne pas ce résultat. En comparaison, parmi les librairies répondantes, cette part est de 40 %.



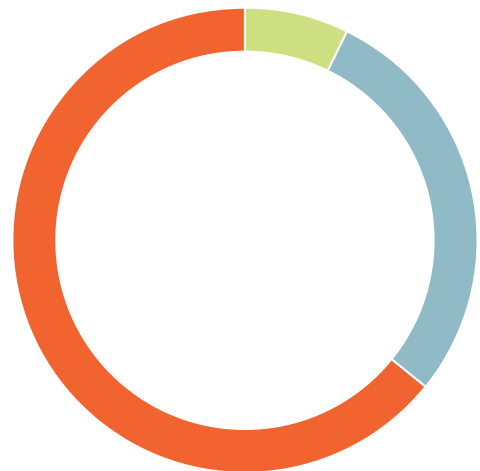
- 28,5 % / MAISONS D'ÉDITION
- 65 % / LIBRAIRIES INDÉPENDANTES
- 6,5 % / STRUCTURE DE PROMOTION

Subventions perçues = 2 059 857 €

Moyenne = 39 613 € / Médiane = 11 399 €

La forme associative, par définition non-lucrative, explique que les structures de promotion soient majoritairement représentées dans cette répartition.

- Les aides privées (parrainage et mécénat culturel) restent peu sollicitées dans le secteur du livre et de la lecture, comme dans l'ensemble du secteur culturel. Parmi nos répondants, elles ne représentent que 2,4 % du montant global de leurs ressources (à titre de comparaison, les fonds privés pèsent environ 2 % pour le spectacle vivant).

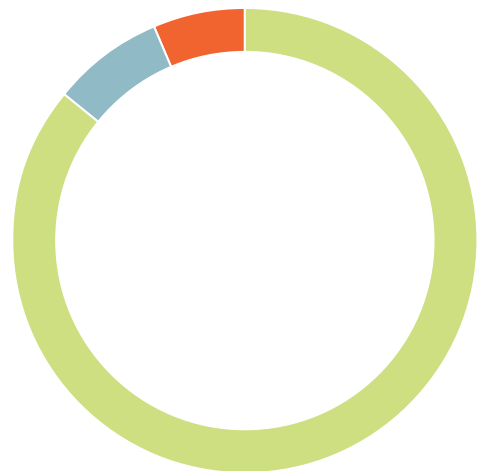


- 28,7 % / MAISONS D'ÉDITION
- 64 % / LIBRAIRIES INDÉPENDANTES
- 7,3 % / STRUCTURE DE PROMOTION

Montant total des produits = 48 630 338 €

Moyenne = 517 344 € / Médiane = 143 339 €

Parmi nos répondants, l'approche par statut juridique fait apparaître une majorité de sociétés (55 %), les budgets cumulés de ces entreprises représentent + de 90 % des moyens financiers du secteur du livre dans notre échantillon.

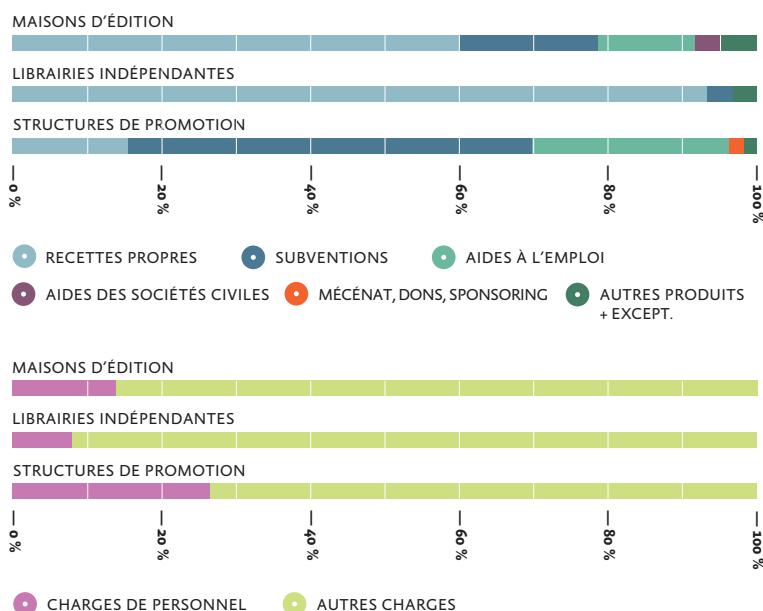


- 7,7 % / MAISONS D'ÉDITION
- 6,3 % / LIBRAIRIES INDÉPENDANTES
- 86 % / STRUCTURE DE PROMOTION

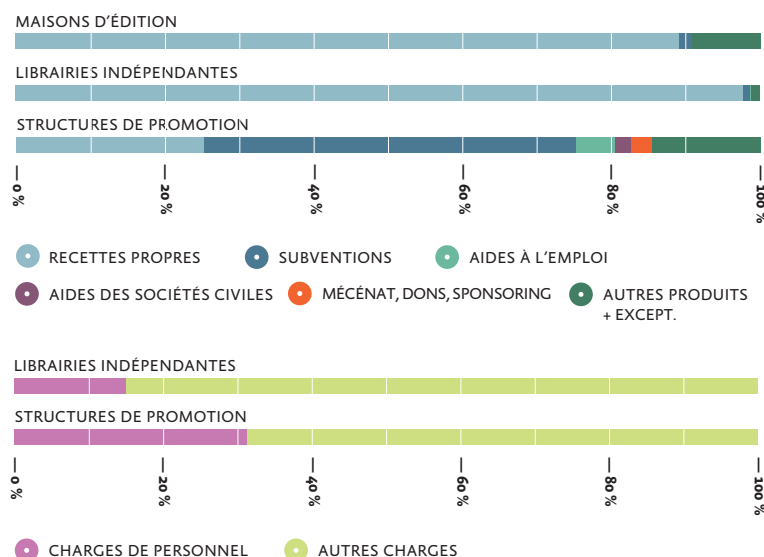
L'APPROCHE PAR STRATE BUDGÉTAIRE

Selon la médiane de référence (145 000 €), nous pouvons diviser en deux parts égales le nombre de nos répondants et nous intéresser à la composition des ressources et des charges dans leurs budgets.

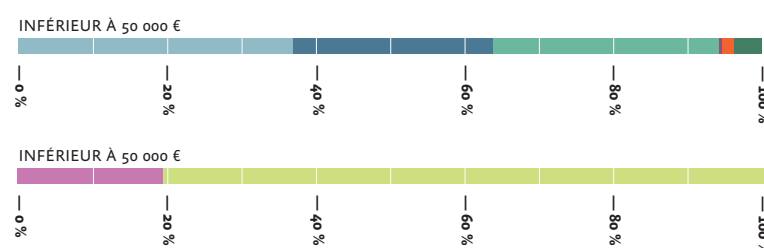
Selon la strate budgétaire inférieure à 145 000 €, par typologie observée.



• Selon la strate budgétaire supérieure à 145 000 €, par typologie observée.



• Les micro-structures au budget inférieur à 50 000 €.



4.2 LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES ACTEURS OBSERVÉS

LES MAISONS D'ÉDITION

Montant total des produits = 13 851 965 €

Moyenne = 395 770 € / Médiane = 43 394 €

Montant total des charges = 13 898 480 €

Moyenne = 397 100 € / Médiane = 36 523 €

Montant des subventions reçues = 158 513 €

Moyenne = 11 322 € / Médiane = 4 250 €

Ce chiffre restitue les aides directes, monétaires et individuelles perçues par les maisons d'édition de notre échantillon, ne rentrent pas en compte les aides à l'emploi, les aides fiscales indirectes et les aides collectives dont elles peuvent bénéficier.

• Le statut lucratif, une forme pérenne de développement ?

Une approche par la forme juridique des éditeurs de notre échantillon (56 % sous statut privé lucratif, 44 % sous statut non-lucratif) indique que le budget cumulé des associations éditrices représentent 2,8 % du budget cumulé global de notre échantillon. Dans d'autres régions, la part du statut associatif choisi par les éditeurs était de 35 % en PACA (données 2003) et de 52 % en Midi-Pyrénées (données 2002).

Parmi nos répondants sous statut privé lucratif, on peut noter que l'ancienneté de la maison d'édition est liée à un volume d'activité plus important et donc à un développement économique conséquent. Aussi le budget moyen tend à diminuer pour les structures plus récentes alors que l'on observe une augmentation du nombre des acteurs ces dernières années. A contrario, le rapport budget / âge s'inverse chez les éditeurs sous statut associatif. La moitié de notre échantillon a créé son association dans la période 2003 > 2011. Le montant total des budgets cumulés de ces jeunes éditeurs représente à lui seul 74,2 % du montant total des produits de l'édition associative. Au vu des résultats des associations plus anciennes, le choix de ce statut, s'il n'est pas accompagné par une professionnalisation ou le recours au salariat, révèle ses limites pour le développement de l'activité à long terme. Autre point de comparaison, à proportion égale (nombre d'établissements créés entre 2003>2011), le budget des maisons associatives est en moyenne, parmi les répondants, 7 fois moins élevé que celui des maisons commerciales.

• En appliquant une strate au montant des produits, on observe que 43 % des maisons d'édition privées lucratives ont un budget inférieur à 145 000 € et 28,6 % dépassent le million d'euros. Par ailleurs, quelle que soit la strate budgétaire, le montant global de leurs charges reste supérieur au montant total de leurs produits. Cela signifie qu'en 2011, plus d'une maison d'édition sur deux (51 %) était déficitaire. Dans le détail, pour la moitié d'entre elles, leurs ressources sont inférieures à 50 000 €. La situation conjoncturelle de l'édition nationale éclaire ces données : en 2011, et pour la seconde année consécutive, la vente de livres a baissé (-3 % en volume).

• En observant la part du chiffre d'affaires dans le montant total des produits, cette valeur témoigne de la capacité de l'éditeur à s'autofinancer par les ventes qu'il réalise ou, à l'inverse, révèle la part d'autres sources de produits (subventions par exemple). Pour les établissements sous statut commercial, les recettes propres dans le montant total des produits est de 86,2 %. Pour les maisons d'édition associatives, elle est de l'ordre de 65,2 %.

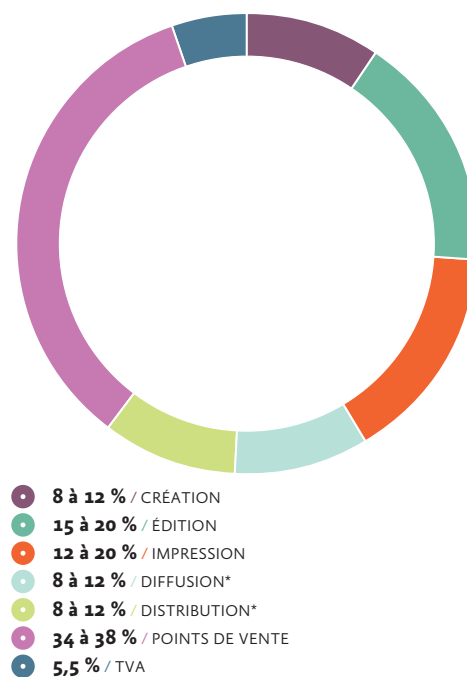
• Un indicateur de l'Insee, spécifique au code Naf 5811Z (Edition de livres), nous renseigne sur la part des charges moyennes liées au personnel en 2008 dans le chiffre d'affaires, soit 18 %. Chez les éditeurs de notre échantillon, elle se répartit différemment selon le statut juridique : 24,6 % pour les maisons commerciales et 36,8 % pour les maisons associatives, qui ne sont que 4 sur 14 à avoir recours à des salariés. La différence de part des charges de personnel observée selon les statuts s'explique par le poids important des autres charges (dont financières) élevées chez les éditeurs « commerciaux » et qui pèsent de fait dans la répartition.

• Une étude réalisée en 2004 par le ministère de la Culture et de la Communication et le Syndicat national de l'édition (SNE) auprès de 768 « petits » éditeurs a révélé que 43 % d'entre eux étaient autodiffusés et 49 % autodistribués. Ce sont d'ailleurs les maisons d'édition sous statut associatif et les maisons d'édition en région qui ont massivement recours à ce mode d'auto-commercialisation. La Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) précise par ailleurs que ce choix n'en est généralement pas un. En effet, pour nombre de ces petites structures éditoriales dont les pratiques, les rythmes et les modèles économiques sont souvent incompatibles avec les logiques industrielles, les problèmes d'accès au marché demeurent la principale difficulté. Ils se trouvent confrontés à une alternative de plus en plus radicale : s'adapter à des normes commerciales sévères et inadéquates ou se replier dans une marginalité les condamnant à une quasi-invisibilité²⁷. Parmi nos répondants, les maisons d'édition sont majoritairement auto-diffusées, à plus de 51 %, on peut penser logiquement qu'elles sont autant, a minima, à ne pas avoir recours à un distributeur.

Focus sous la médiane de 145 000 €

Qu'elles soient sous forme associative ou commerciale, 63 % des maisons d'édition de notre échantillon fonctionnent avec moins de 145 000 € de budget. La lecture comparée du montant de leurs charges et de leurs produits souligne un léger déficit de -0,4 %. Dans leurs ressources, la part de leur chiffre d'affaires – vente de leurs productions – représente plus de 84 % du montant total de leurs ressources. Un tiers de ces maisons d'édition ont perçu des subventions en 2011, ces aides représentent 12 % du montant total perçu par les éditeurs répondants et 3 % de leurs ressources.

• La composition du prix d'un livre imprimé



Ces parts sont données à titre indicatif, il s'agit de moyennes professionnelles.

**La diffusion se réfère à l'activité commerciale qui consiste à présenter et promouvoir des livres, enregistrer les commandes et les réassorts des points de vente. Il existe 190 diffuseurs/distributeurs sur le secteur du livre, mais dix d'entre eux concentrent 90 % de l'activité, et les cinq premiers 80 %²⁸. Le distributeur, prenant le relai du diffuseur, assure les tâches matérielles liées à la circulation physique du livre. Il stocke les ouvrages, confectionne et envoie les colis, établit les factures, gère les flux financiers et organise les retours. Les parts varient selon le type d'ouvrage, le mode de commercialisation, l'organisation de la structure d'édition. Au vu des réponses fournies par notre échantillon, les dépenses liées à ces activités peuvent être intégrées à la part « Edition » dans le prix d'un livre sur deux édités par nos répondants.*

²⁷ Bertrand Legendre, note de travaux en vue de l'habilitation à diriger des recherches, 2005.
²⁸ Source Xerfi, Livres (distribution) 2010

LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

Montant total des produits = 31 603 674 €

Moyenne = 1 019 473 € / Médiane = 325 487 €

Montant total des charges = 31 057 369 €

Moyenne = 1 001 850 € / Médiane = 313 843 €

Montant des subventions reçues = 130 122 €

Moyenne = 9 294 € / Médiane = 8 500 €

Ces chiffres restituent les aides directes, monétaires et individuelles perçues par les librairies de notre échantillon, ne rentrent pas en compte les aides fiscales indirectes dont elles peuvent bénéficier, comme l'exonération de la Contribution économique territoriale par exemple.

• Un résultat net fragile mais supérieur à la moyenne nationale

Selon la nomenclature de l'institut Xerfi, sont classées en « petites » librairies les établissements réalisant un chiffre d'affaire hors taxe inférieur à 0,3 M€. Parmi nos répondants, la moyenne s'établit à 995 400 € et la médiane à 325 487 €.

Ces librairies, au CA inférieur à 0,3 M€, sont de jeunes établissements. 64 % d'entre elles ont été créées sur la période 2003 > 2011. Elles représentent 45 % des librairies de notre échantillon. Leur résultat net est meilleur (+ 1 %) que les statistiques nationales (- 0,6 %²⁹). En revanche, si l'on soustrait de leurs produits les subventions perçues, le résultat devient négatif (- 0,2 %). Ces ressources apparaissent donc comme indispensables pour l'équilibre de leur compte et donc au maintien de leur activité. Les aides et financements reçus par ces établissements représentent moins de 3 % du total des subventions perçues par l'ensemble de nos répondants et 46,6 % des aides versées aux librairies de notre échantillon.

• Pour les autres librairies dont le CA est compris entre 0,3 M€ et 1 M€ ou supérieur à 1 M€, le résultat net pour l'année 2011 est respectivement de 1,03 % et 1,01 % et donc supérieur à la moyenne nationale de + 0,6 % (tout chiffre d'affaires confondu)³⁰. Les librairies générant un chiffre d'affaires supérieur au million d'euros sont également les plus anciennes (85 % ont été créées avant 1992) et bénéficient d'une implantation privilégiée dans les centres des plus grandes villes de la région. Leur présence, souvent antérieure à l'apparition des grandes surfaces spécialisées culturelles (FNAC, Chapitre), leur confère une position d'« institution » locale du livre.

• Les frais de personnel sont le premier poste de charge (exception faite des achats de marchandises) dans l'ensemble des charges d'exploitation des librairies et absorbent à eux seuls plus de la moitié de leur marge commerciale (54 % en moyenne)³¹. Parmi nos répondants au CA < 0,3 M€, le poids des charges de personnel³² est inférieur à la moyenne nationale : 10,2 % contre 14,8 % (moyenne sur la période 2005-2012). Cette différence est liée à la structuration de l'emploi (moins de salariés) et à la rémunération souvent aléatoire du gérant dans les petits établissements. Pour les librairies au CA > 0,3 M€, la part des frais de personnel est supérieure à la moyenne nationale : 20,3 % contre 17,4 %. Enfin, pour les plus gros établissements au CA > 1 M€, le résultat est également supérieur mais l'écart est moins important : 18,1 % contre 17,6 % au national.³³

Le loyer et les frais de transport de livres sont deux autres postes clés de dépenses pour les librairies. Si les établissements ligériens voient leur loyer en moyenne moins élevé que ceux de leurs confrères franciliens, les frais de transport – de par la concen-

Focus sous la médiane de 145 000 €

Ces librairies représentent près de 20 % de notre échantillon. Elles accusent un résultat net négatif important : 5 % d'écart entre la somme de leurs charges et le total de leurs produits, sans que soient déduites les subventions perçues. Le total de ces aides représente 6 % des subventions accordées aux librairies de notre observation. Plusieurs indicateurs concourent pour expliquer leurs difficultés : l'implantation sur des communes de moins de 5 000 habitants, la jeunesse de leur entreprise, la présence sur leur territoire d'une moyenne ou grande surface commerciale avec une offre de livres, un faible engagement – quand il existe – des partenaires locaux. Lors de nos entretiens avec ces libraires, certains ont confié ne plus être en mesure de se rémunérer.

tration des diffuseurs-distributeurs en Île-de-France et l'augmentation constante de ces coûts : 2,5 à 3 % par an – sont en revanche beaucoup plus importants. En 2011, les libraires ligériens pouvaient encore s'approvisionner directement dans des entrepôts installés en région (Interforum et GIE Livre Diffusion), leur fermeture courant 2012 a entraîné la fin du circuit court de distribution (délai d'approvisionnement plus long) et considérablement impacté sur leurs charges.

• Si les achats des collectivités apparaissent marginaux dans le marché du livre en France, 8 % environ des exemplaires vendus, ils revêtent pour les librairies une part significative de leurs ventes, 20 % en moyenne selon le ministère de la Culture. En 2011, 90 % des librairies de notre étude avaient un ou plusieurs marchés avec une collectivité (bibliothèque, collège, lycée). Sur l'ensemble de leurs ventes, la part moyenne dédiée aux collectivités est de 34 % (médiane à 30 %). Si elles représentent une rentabilité moindre car elles impactent le taux de marge commerciale (remise plus importante accordée aux collectivités et reversement de 6 % du prix public HT pour chaque livre vendu au titre du droit de prêt), ces ventes sont décisives pour améliorer la rentabilité générale de la librairie. Une hausse du chiffre d'affaires « collectivités » entraîne notamment une augmentation de la remise commerciale accordée par les diffuseurs sur l'ensemble des achats. Au-delà de ce rapport marchand, des enjeux culturels, sociaux et économiques unissent libraires et bibliothécaires : accès au livre et à la lecture pour tous, animation et structuration du territoire, soutien et maintien de la richesse de la production culturelle et littéraire, développement local... Si le code des marchés publics est réglementé et ne peut « favoriser » une librairie de par sa situation sur le territoire, la rédaction des critères techniques, en tenant compte du paysage de la librairie locale, peut en faciliter l'accès.

LES STRUCTURES DE PROMOTION

Montant total des produits = 3 174 699 €

Moyenne = 113 382 € / Médiane = 46 738 €

Montant total des charges = 3 540 984 €

Moyenne = 126 464 € / Médiane = 80 884 €

Montant des subventions reçues = 1 771 222 €

Moyenne = 73 800 € / Médiane = 28 406 €

Ces chiffres restituent les aides directes, monétaires et individuelles perçues par les structures de promotion de notre échantillon, ne rentrent pas en compte les aides indirectes ou matérielles (mise à disposition de personnel ou de locaux) dont elles peuvent bénéficier.

Focus sous la médiane de 145 000 €

Près de 68 % des structures de promotion fonctionnent avec un budget inférieur à 145 000 €, dont plus d'un tiers est consacré aux dépenses de personnel (pour les associations aux budgets supérieurs, cette part est de 45,5 %). Toutes les structures de cette catégorie mutualisent, même occasionnellement, ses moyens ou ses compétences avec d'autres acteurs.

• L'ancienneté concourt à de meilleures ressources publiques

La répartition par statut juridique des structures de promotion de cette rubrique est la suivante : 82,8 % d'associations et 17,2 % de services publics. Leurs statuts, qui ont en commun d'être hors secteur marchand, expliquent la part basse de leurs recettes propres (15 %) dans l'ensemble de leurs produits et la part significative des aides et financements publics (74 %). Ces ressources publiques permettent notamment de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des structures (frais de personnel et charges courantes) et d'investissement (équipement informatique ou mobilier). Mais cette injection de fonds bénéficie aussi directement et indirectement à l'ensemble de la filière : rémunération de l'auteur, prestation de services extérieurs, achat de livres, promotion des livres, de la lecture et de la vie littéraire ; et à la valorisation du territoire.

29 Hors éléments exceptionnels.

30 Pour les données nationales, source Xerfi, La situation économique et financière des librairies indépendantes, période 2005-2012, juin 2013.

31 Source Xerfi, La situation économique et financière des librairies indépendantes, période 2003-2009, mars 2011.

32 % des frais de personnel par rapport au montant du chiffre d'affaires. 33 Xerfi, période 2005-2012, juin 2013, op.cit.

4.3 LES RESSOURCES PUBLIQUES DES ACTEURS OBSERVÉS

LES PARTENAIRES PUBLICS EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Ce graphique, comme le montant des subventions déclarées par nos répondants (hors lecture publique), ne peut traduire qu'une partie de l'investissement des pouvoirs publics auprès des acteurs. Différents dispositifs existent, notamment les apports en nature (mise à disposition de personnel, prêt de locaux et de matériels) les opérations transversales (par exemple le Pass culture sport du conseil régional), les exonérations fiscales (CET pour les librairies labellisées)...

Le soutien public au secteur culturel, initialement impulsé par l'État, est aujourd'hui largement porté par les collectivités territoriales. Selon J.-P. Saez, à l'échelle nationale, les collectivités territoriales, hors Paris, participent pour environ 80 % au financement public territorial de la culture, ce qui atteste de leur rôle décisif à l'échelle locale³⁴. Parmi nos répondants, ce taux est inférieur, à environ 74 %.

• L'État (DRAC Pays de la Loire, Centre national du livre et autres dispositifs³⁵)

Le soutien de l'État à l'économie du livre vise à garantir la diversité de la création, un accès au livre aisé et un large choix pour le public. Les moyens par lesquels l'État garantit l'équilibre des rapports entre les différents acteurs de la chaîne du livre sont à la fois juridiques, avec la loi sur le prix unique du livre, et financiers, avec un ensemble de dispositifs d'aides directes aux différents acteurs.

La politique du livre s'inscrit dans un cadre institutionnel et budgétaire dans lequel le ministère de la Culture et de la Communication, avec les établissements publics sous sa tutelle, occupent une place importante. D'autres ministères interviennent également dans la politique du livre et de la lecture.³⁶

Au sein de notre échantillon, les ressources publiques « État » cumulées par nos répondants se répartissent ainsi : CNL 45,6 %, DRAC 42,2 % et Autres dispositifs 12,3 %. Les acteurs aidés en 2011 représentent 38,3 % des répondants.

• Le conseil régional des Pays de la Loire

Avec les lois de décentralisation de 1982 établissant le principe d'une compétence des régions en matière culturelle, des dispositifs en faveur du livre et de la lecture ont été développés par les conseils régionaux, relayant notamment les politiques distributives et re-distributives mises en œuvre par le Service du Livre et de la Lecture (SLL) ou le CNL.

La Région des Pays de la Loire développe sa politique en faveur du livre et de la lecture au travers de dispositifs d'accompagnement et d'aides financières aux éditeurs (dont dispositifs d'accompagnement sur des salons internationaux), aux libraires, aux manifestations autour du livre de dimensions régionales ou nationales, aux résidences d'écrivains, aux structures littéraires, et au patrimoine écrit avec le Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques. Elle apporte également une dotation aux établissements d'enseignement pour assurer la gratuité des manuels scolaires aux lycéens et aux jeunes de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage.

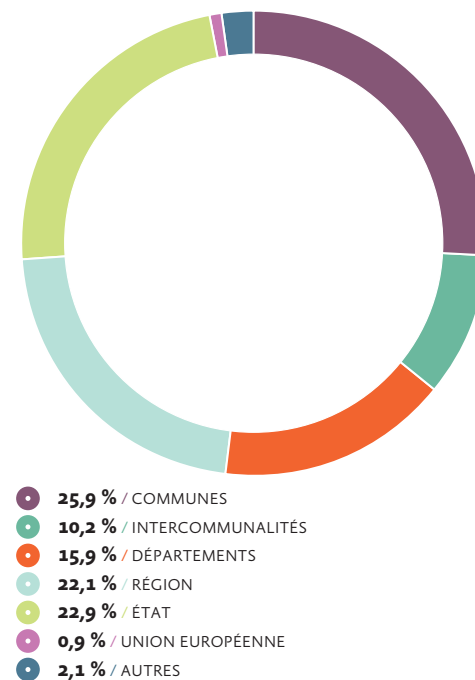
Au sein de notre échantillon, 40,4 % des répondants ont été aidés par la Région en 2011.

• Les conseils généraux

Les départements ont la responsabilité des bibliothèques départementales de prêt. Certains soutiennent en plus des manifestations littéraires, des associations de bibliothèques et accompagnent les EPCI dans leurs projets d'équipements pour la lecture publique. Selon l'Assemblée des départements de France (ADF)³⁷, 1,3 milliard d'euros sont investis chaque année par les départements dans les politiques culturelles locales.

Au sein de notre échantillon, 19,1 % des répondants ont été aidés par leur conseil général en 2011.

Répartition des ressources publiques (hors aides à l'emploi) perçues par nos répondants, en montants alloués.



Dans un souci de cohérence, nous avons choisi d'isoler un répondant dont plus de 98 % des ressources proviennent d'une communauté de commune (EPCI) et dont le montant déséquilibrait fortement la répartition.

• Les communes et les EPCI

Depuis les lois de décentralisation, on a assisté à un accroissement progressif de l'intervention des collectivités locales qui sont, aujourd'hui, les premiers financeurs de la culture en France. Les politiques en faveur du livre et de la lecture privilégient une approche transversale, la lecture n'étant pas considérée seulement sous l'angle culturel mais également par ses impacts dans les domaines de l'éducation, du social, de la petite enfance, de la vie des quartiers... Si la lecture publique occupe une part importante dans leurs missions, le soutien aux associations littéraires, conventionnées ou non, et aux événements complètent le champ de leurs interventions. Par ailleurs, certaines villes et intercommunalités se font acteurs en organisant sur leur territoire une manifestation liée au livre. Parmi nos répondants, leurs interventions cumulées représentent plus d'un tiers (36 %) des fonds publics.

Au sein de notre échantillon, 26,6 % des répondants ont été aidés par une commune et/ou une intercommunalité.

³⁴ Note de tendance sur les financements culturels des collectivités en 2010, Jean-Pierre Saez, Observatoire des politiques culturelles, 2010.

³⁵ ou autres ministères (Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, des Affaires étrangères, etc.)

³⁶ Source : www.vie-publique.fr

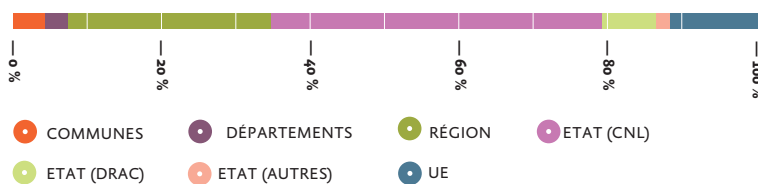
³⁷ Rapport d'activités 2010-2011.

L'APPROCHE SECTORIELLE DES RESSOURCES PUBLIQUES

• les artistes-auteurs

Les aides directes dont peuvent bénéficier les artistes-auteurs proviennent de l'État, à travers différents dispositifs du Centre national des arts plastiques et du CNL : bourses aux créateurs littéraires, bourses aux chercheurs essayistes, crédits de traduction, crédits de préparations aux auteurs, crédits de résidence aux auteurs, allocations d'assistance culturelle... En 2011, le CNL a accompagné six auteurs ligériens pour un montant global de 42 000 €. D'autres dispositifs indirects concourent au soutien de la création, notamment les aides apportées aux structures pour l'accueil d'auteurs en résidence par l'État et la Région Pays de la Loire.

Les maisons d'édition



Pour les manifestations qu'elles organisent, les maisons d'édition peuvent être aidées par les communes et les départements au titre de l'Action culturelle.

Afin de contribuer au développement des structures éditoriales, le Conseil régional a mis en place plusieurs dispositifs d'aides autour de projets spécifiques : réalisation d'un nouveau catalogue, création d'un site Internet, diffusion/distribution par une structure spécialisée, lancement ou développement de collections, acquisition de moyens (notamment informatiques).

L'État accorde, via le CNL, des aides au fonctionnement et à la numérisation de revues, à la traduction, à l'iconographie, des subventions à la publication d'ouvrage, entre autres ; et via la DRAC, il accompagne des projets de développement et de modernisation des maisons d'édition et soutient les initiatives collectives structurantes pour la filière en région.

En 2011, l'Union européenne a accompagné une maison d'édition pour le programme éditorial qu'elle mène vers un public spécifique.

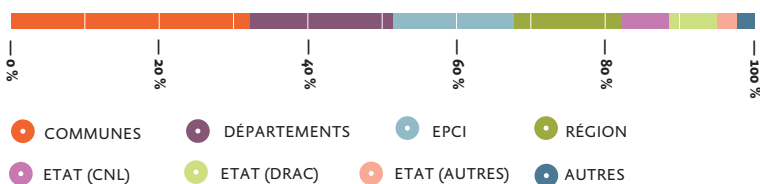
Les librairies indépendantes



Les subventions en faveur de la librairie indépendante du Conseil régional visent à soutenir les projets favorisant la fréquentation et le développement économique des établissements : animations, communication, équipement informatique, enrichissement et augmentation du fonds, travaux d'agrandissement ou de rénovation, formation du personnel, déménagement.

Le soutien de l'État s'articule, via la DRAC et le CNL, autour de prêts économiques, de subventions à la production de catalogues thématiques, pour la création, le développement ou la reprise de librairie, pour la mise en valeur des fonds, entre autres.

Les structures de promotion



Pour les structures de promotion, l'origine des subventions est beaucoup plus variée et témoigne de la diversité des actions portées (salon, manifestation, résidence de création, lecture-rencontre, action culturelle vers un public spécifique, etc.). Par ailleurs, les financements peuvent se croiser suivant le rayonnement territorial des actions.

• La lecture publique

Dans le secteur de la lecture publique et du patrimoine écrit, les politiques culturelles sur le territoire sont menées conjointement par l'État et les collectivités territoriales. Il est nécessaire de rappeler que la compétence « lecture publique » n'est obligatoire que pour l'État et les départements. Si les équipements de la lecture publique dépendent des collectivités territoriales (départements pour les bibliothèques départementales de prêts, communes et intercommunalités pour les bibliothèques municipales), il apparaît que ces politiques en région font largement appel à des financements croisés, fréquents pour la mise en œuvre de projets d'investissements ou de projets culturels dans les réseaux de la lecture publique.

Les crédits d'acquisition des bibliothèques permettent d'acquérir environ 2 % des exemplaires vendus en France.

• Le guide des aides

S'appuyant sur les ressources des structures régionales et avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, la FILL a réalisé trois guides des aides (auteurs, éditeurs, libraires) réunis dans une même base de données et disponible en ligne sur son site Internet : www.fill.fr. Ces guides permettent d'accéder à l'ensemble des dispositifs portés par les acteurs institutionnels nationaux et régionaux du livre.

FOCUS SPÉCIFIQUES

5.1 LA CONDITION DES AUTEURS UNE PREMIÈRE APPROCHE

En préambule à ce focus, il est nécessaire de rappeler le cadre de notre étude. Concernant les artistes-auteurs, l'objectif était non de définir ce qu'est un auteur mais d'éclairer les conditions sociales et économiques des créateurs du livre en région Pays de la Loire. Au début de cette enquête, le CRL avait identifié 180 auteurs (écrivains, illustrateurs et traducteurs) habitant sur le territoire. Si le taux de retour ne nous permet pas de tester la représentativité des répondants, les données que nous avons pu obtenir posent les principaux indicateurs pour une première lecture. Définir la condition de l'auteur de manière exhaustive serait un exercice présomptueux, une tentative vaine tant elle relève de spécificités et d'indéfinitions. Nous essayons donc ici de mieux la comprendre.

Acteur le plus essentiel à la chaîne du livre, l'auteur n'en reste pas moins le plus isolé et « le maillon économiquement le plus faible » comme l'indique le sociologue Bernard Lahire³⁸. Cette observation rejoint la situation de nos répondants, puisque plus de sept auteurs sur dix ne sont pas fédérés en réseau et que seuls 27 % de nos répondants ont déclaré que leur activité était la source principale de leurs revenus.

• LA RÉMUNÉRATION DE L'AUTEUR

Parmi nos répondants, 55 % ont perçu un à-valoir et/ou des droits d'auteur en 2011.

Le métier d'auteur recouvre des situations extrêmement diverses. On estime à plus de 55 000 le nombre des auteurs de livres en France, qu'il s'agisse des écrivains, des illustrateurs ou encore des traducteurs³⁹. Seulement une minorité d'entre eux vit des revenus des droits perçus au titre de la propriété littéraire et artistique. Ces auteurs restent une exception dans le paysage éditorial. En effet, ils sont plus de 99 % à ne pas pouvoir vivre exclusivement de leur condition d'auteur. Ils exercent alors un second métier ou dépendent du revenu de leur conjoint(e), et cumulent les activités dites accessoires (atelier, formation, animation, dédicace, rencontre publique). Si cette condition n'est pas un choix, le second métier apparaît chez certains comme une indépendance au « microcosme littéraire ».

Le compte d'éditeur est un contrat tel que défini dans le Code de la propriété intellectuelle (CPI). Aucune contribution financière ne doit être demandée à l'auteur en échange de la cession des droits d'exploitation ou de représentation de son œuvre. L'éditeur assume donc toutes les charges (relecture-correction, traduction, fabrication, impression, diffusion et promotion). Lorsqu'un auteur cède ses droits afin qu'un tiers puisse exploiter son œuvre selon les formes définies au contrat, la rémunération correspondante sera donc qualifiée de droits d'auteur (pourcentage sur les ventes). En 2011, les éditeurs ont reversé 427 M€ aux auteurs au titre des droits d'auteur⁴⁰.

A l'inverse, le contrat à « compte d'auteur » fait financer tout ou partie des frais de réalisation du livre, que ce soit par facturation directe (frais de relecture, correction, maquettage, impression...) ou indirecte (obligation de préachat d'un certain nombre d'exemplaires). Cette pratique – bien que dénoncée par les auteurs, exclue des usages de la profession et des critères aux soutiens des partenaires institutionnels – reste fréquente. Dans la liste des plus « gros » déposants à la BNF, y figurent quelques-uns de ces prestataires de service. L'auto-édition représentait quant à elle 4 % des

ouvrages imprimés publiés en 2011 et 12 % du volume numérique en 2013. Cette voie choisie par certains auteurs implique qu'ils organisent et assument entièrement la production, ils sont leur propre éditeur. De par son caractère amateur (sans le filtre d'une intervention professionnelle et critique), cette pratique reste en marge des usages éditoriaux et exclue de l'accompagnement des institutions publiques.

Si l'auteur doit être rémunéré sous forme de droits d'auteur et/ou d'à-valoir (avance sur les ventes) lorsqu'il cède les droits d'exploitation ou de représentation de son œuvre, il doit – devrait – l'être également lorsqu'il intervient dans le cadre d'animations diverses (activités accessoires) et percevoir une indemnité ou défraiement couvrant les frais induits par ces animations (transport, hôtel, restaurant). Le type de rémunération sera différent selon la nature même de l'intervention et le statut fiscal et social de l'auteur. Dans un souci de clarification et de simplification, le guide *Comment rémunérer un auteur*⁴¹ (gratuit et disponible en ligne) présente aux diffuseurs (structures de promotion, bibliothèques, librairies, établissements scolaires, collectivités territoriales...) les différentes collaborations avec un auteur et les types de rémunérations correspondantes. En préliminaires à ces interventions, la lecture du guide *Comment accueillir un auteur*⁴² permet de mieux définir le projet et propose des cadres et des repères pour accueillir un auteur.

Le soutien à la création revêt également la forme d'aides directes ou indirectes. Les aides du CNL visent à accompagner les auteurs dans la réalisation d'un projet personnel, à des fins de publication. Elles sont destinées aux auteurs dont le caractère professionnel est déjà attesté par des publications à compte d'éditeur, suivant les dispositifs des conditions sont requises. De par les financements et subventions qu'elles perçoivent, les structures de promotion concourent également au soutien de la création et à la rémunération des auteurs : résidences de création, manifestations et rendez-vous littéraires.

• LE RÉGIME SOCIAL

Dans notre échantillon, un auteur sur deux dépend du régime général de la sécurité sociale sans affiliation à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa) ou à la Maison des artistes.

L'Agressa et la Maison des artistes sont deux associations qui assurent la gestion de l'affiliation à la sécurité sociale des artistes-auteurs et le recouvrement des cotisations. Chaque auteur est tenu de s'affilier à l'un ou l'autre organisme dès qu'il perçoit des droits d'auteurs. Cette obligation demeure, même si l'auteur est par ailleurs salarié ou bénéficiaire d'un revenu de remplacement (retraite, pension ou allocation). En 2008, 11 000 artistes-auteurs étaient affiliés à l'AGESSA, dont une majorité (40 %) d'auteurs du livre (écrivains, illustrateurs et traducteurs)⁴³. En 2009, la Maison des artistes affiliait 24 000 artistes-auteurs, dont 9 400 graphistes et près de 2 000 illustrateurs.

Pour autant, le nombre des artistes-auteurs affiliés à l'une ou l'autre de ces associations ne définit pas de manière exhaustive la population. Certains ne sont pas affiliés faute de rémunération, par manque d'informations ou par l'adoption d'un statut non adapté à leur activité (auto-entrepreneur par exemple).

38 in La Condition littéraire ou La Double vie des écrivains, Ed. La Découverte, 2006.

39 Source : ministère de la Culture et de la Communication, rubrique Marché du livre, consultée le 26/06/2013.

40 SNE, Repères statistiques France 2012 données 2011

41 Document réalisé par l'Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte-d'Azur en partenariat avec le Centre national du livre, la Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse, la Société des gens de lettres, la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill). Mise à jour : juillet 2011.

42 Gratuit et disponible en ligne, ce guide a été rédigé par Yann Dissez et publié par la Fill avec le soutien de nombreuses structures régionales pour le livre, mars 2012.

43 Marie Guyon, Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agressa en 2008, avril 2011.

5.2 LE RÉSEAU DE LA LECTURE CHIFFRES CLÉS

16,7 % des ligériens desservis empruntent des ouvrages dans une bibliothèque, ce qui place la région des Pays de la Loire au 4^e rang national pour cet indicateur⁴⁴.

1550 agents (soit 2,4 % du total des effectifs) de la lecture publique (collectivités territoriales) dans les Pays de la Loire⁴⁵.

9 300 bénévoles formés ou non accompagnent les professionnels sur le secteur de la lecture publique.

LES ÉTABLISSEMENTS DE LA LECTURE, PUBLICS ET ASSOCIATIFS

Les bibliothèques publiques regroupent toutes les bibliothèques de culture, de loisirs, de distraction et de formation individuelle, qu'elles soient financées par des fonds publics ou privés. Elles desservent gratuitement une collectivité et sont ouvertes à l'ensemble de ses membres. Certaines concernent une catégorie spécifique d'usagers : enfants, militaires, malades, détenus, employés d'une entreprise.

Les lois de décentralisation de 1983 et 1984 ont établi les responsabilités des différentes collectivités territoriales en matière de bibliothèques :

- la commune est responsable de la création et du fonctionnement d'une bibliothèque municipale, même si aucune loi en France n'oblige une commune à créer une bibliothèque ;
- depuis 1986 (lois de décentralisation), le département a la responsabilité des bibliothèques départementales de prêt ;
- la région n'exerce aucune compétence en matière de bibliothèque, mais la DRAC, direction régionale des affaires culturelles, par délégation du ministère de la Culture, dispose d'une enveloppe budgétaire importante (la dotation générale de décentralisation) pour accompagner les communes et regroupements de communes à créer, équiper et informatiser leurs bibliothèques. ^[3]

• La typologie des établissements

CARACTÉRISTIQUES	BIBLIOTHÈQUES NIVEAU 1 *	BIBLIOTHÈQUES NIVEAU 2	BIBLIOTHÈQUES NIVEAU 3	POINTS LECTURE	DÉPÔT
CRÉDITS D'ACQUISITION TOUS DOCUMENTS	2 € / hab.	1 € / hab.	0,50 € / hab.	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 sont respectés
HORAIRE D'OUVERTURE	Au moins 12 h / semaine	Au moins 8 h / semaine	Au moins 4 h / semaine		
PERSONNEL **	1 agent cat. B filiale culture pour 5 000 hab. 1 salarié qualifié pour 2 000 hab.	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
SURFACE	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m ² et 0,07 m ² par habitant. ***	Au moins 50 m ² et 0,04 m ² par habitant.	Au moins 25 m ²		

*Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux normes de l'État : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

** Salarié qualifié : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

Bénévole qualifié : Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

*** 0,015 m² par habitant pour les villes de plus de 25 000 habitants. selon l'ADBDP

44 Source : Site ORES (Observatoire régional économique et social) des Pays de la Loire.

45 Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) : note de conjoncture, janvier 2010.

• La bibliothèque départementale de prêt (BDP)

La BDP est un service du conseil général. Chargée de mettre en œuvre la politique du département en matière de développement de la lecture, elle a pour mission de soutenir les communes (de moins de 10 000 habitants) ou communautés de communes dans le développement de leurs bibliothèques. Lorsqu'il s'agit de concevoir ou d'agrandir un équipement, ce soutien se traduit par des prestations gratuites de conseil dans la définition du projet, la rédaction du programme, le choix de l'architecte, l'aménagement intérieur, l'informatisation, le développement des collections, le recrutement et la formation des personnels salariés et/ou bénévoles.

La BDP accompagne les bibliothèques locales dans leur fonctionnement quotidien (conseil, formation, animation, collections, partenariats...). Elle exerce enfin d'autres missions liées à la gestion de certains sites départementaux directement ouverts au public. L'activité technique des BDP demeure soumise au contrôle de l'État — via l'Inspection des Bibliothèques — et chacune doit envoyer un rapport annuel d'activité au préfet de département.

Pour rappel, faute d'avoir pu obtenir l'intégralité des bilans des BDP (services et réseaux) pour l'année 2011, les informations utilisées pour analyse sont issues du site de l'ADBDP (données 2008), sauf mention contraire.

Répartition des établissements par typologie et département.

	BDP 44	BDP 49	BDP53	BDP72	BDP85	TOTAL
BIBLIOTHÈQUES NIVEAU 1	35	12	15	18	12	92
BIBLIOTHÈQUES NIVEAU 2	43	20	16	24	11	114
BIBLIOTHÈQUES NIVEAU 3	41	86	58	29	47	261
POINTS LECTURE	77	53	46	39	85	300
DÉPÔTS TOUS PUBLICS	0	98	4	6	63	171
TOTAL	196	269	139	116	218	938

Répartition des établissements en région Pays de la Loire :

10 % niveau 1 12 % niveau 2 28 % niveau 3 50 % PL et dépôts

Répartition des établissements en France⁴⁶:

11 % niveau 1 13 % niveau 2 24 % niveau 3 52 % PL et dépôts

Nous observons une homogénéité sensible quant à la répartition des établissements ligériens comparée à la moyenne nationale.

Chiffres clés relatifs aux services des BDP (2008) :

	BDP 44	BDP 49	BDP53	BDP72	BDP85
NOMBRE DE COMMUNES DESSERVIES	191	267	139	116	218
POPULATION DESSERVIE	541297	479679	195614	220118	±200730
DÉPENSES D'ACQUISITION EN €	413279	289411	404901	366629	502714
DONT LIVRES EN €	331709	211496	278047	293610	326708
PART ACQUISITION LIVRES DANS LE TOTAL DÉPENSES	80%	73%	68,5%	80%	65%
PERSONNEL EN NOMBRE D'AGENTS SALARIÉS	25	21	20	22	18
TOTAL SALARIÉS EN ETP	24	20.4	19.4	20.9	14.3
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT* EN €	NC	1165960	NC	1242878	2000167
DONT BUDGET POUR LE PERSONNEL DE LA BDP	983815	799990	680431	716458	NC
DONT BUDGET ANIMATION DE LA BDP	26452	2813	NC	46500	121914
DONT BUDGET FORMATION DU RÉSEAU	40423	19076	6031	36000	19445
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** EN €	NC	4358	55966	42939	374556

46 Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture. Bibliothèques municipales, données d'activités 2010, synthèse nationale.

Chiffres clés relatifs aux bibliothèques du réseau des BDP (2008) :

	BDP 44	BDP 49	BDP53	BDP72	BDP85
PERSONNEL EN NOMBRE D'AGENTS SALARIÉS	104	50	58	47	47
TOTAL SALARIÉS EN ETP	61.5	32.15	37.95	30.67	41.3
BÉNÉVOLES (TOTAL PERSONNES)	2510	2519	1310	780	1692
DÉPENSES D'ACQUISITION TOTAL EN €	NC	NC	592 138	386 961	317 217
MONTANT MOYEN DÉP. ACQUISITION / 100 HAB.	/	/	303€	176€	± 150 €
DONT LIVRES EN €	1037182	630409	443875	302470	NC
PART ACQUISITION LIVRES DANS LE TOTAL DÉPENSES	/	/	75%	78%	/
NOMBRE TOTAL D'INSCRITS RÉSEAU	97792	71219	42705	36826	32589
TAUX D'EMPRUNTEURS ACTIFS / POPULATION	18%	15%	22%	17%	± 16%

Montant moyen du budget des dépenses d'acquisition pour 100 hab. ⁴⁷

La moyenne nationale pour l'année 2008 est de 262€ pour 100 habitants (échantillon de 2028 bibliothèques hors points d'accès au livre). En 2011, le budget moyen national des acquisitions des bibliothèques était de 280€ pour 100 habitants.

Taux d'emprunteurs actifs. ⁴⁸

Le second indicateur traditionnel et longtemps unique pour marquer la relation entre la bibliothèque et sa population, confirme, et ceci depuis près de dix ans, une baisse continue du nombre d'emprunteurs, passant d'un taux de 14,7 % en 2005 à 13,5 % en 2010.

*Le budget de fonctionnement correspond aux dépenses annuelles récurrentes : téléphone, chauffage, petit matériel, salaires, etc.

**Le budget d'investissement correspond aux dépenses à caractère « patrimonial » : acquisition d'équipements matériels importants (ordinateurs, photocopieurs, etc.), de terrains, d'immeubles, entretien et réparations majeures de bâtiment, etc.

Les dépenses (investissement et fonctionnement) du réseau

D'après les données 2008 du ministère de la Culture concernant les dépenses totales (investissement, personnel et fonctionnement), le montant moyen pour les établissements (niveau 1, 2 et 3) s'élevait à 2659 € / 100 habitants (population desservie). Notre estimation des dépenses pour les établissements (niveau 1, 2 et 3) du réseau des BDP en Pays de la Loire est de 2576 € / 100 habitants.

• Les bibliothèques municipales

Les bibliothèques municipales (BM) sont des services municipaux intégrés à l'administration communale. Le maire et le conseil municipal fixent le budget annuel, recrutent le personnel (fonctionnaires de collectivités territoriales) et établissent le règlement de la bibliothèque. En nombre d'établissements, les Pays de la Loire sont la deuxième région la mieux desservie, avec 524 bibliothèques municipales, derrière Rhône-Alpes qui en compte 757⁴⁹.

Pour l'étude, nous allons observer les données des 5 bibliothèques municipales principales (préfectures) en région : Nantes, Angers, Laval, Le Mans, La Roche-sur-Yon.

Les données proviennent de l'association des Directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France (2010).

Il convient de comparer les données en fonction de la taille de la BM, la référence est la population desservie :

- Nantes = + 290 000 ;
- Angers et Le Mans = 150 000 > 250 000 ;
- Laval et La Roche-sur-Yon = 40 000 > 60 000.

⁴⁷ Op. cit. Bibliothèques municipales, données d'activités 2010, synthèse nationale.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Source MCC / DGP / DGMIC / DEPS / CNAP / ADBDP. Chiffres clés 2013, statistiques de la culture.

Chiffres clés des cinq principales bibliothèques municipales ligériennes :

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	NANTES	ANGERS	LAVAL	LE MANS	ROCHE/YON
NOMBRE D'ANNEXES	6	9	3	5	3
SURFACE TOTALE M2	14 320	9 594	4 198	8 726	5 367
HEURES HEBDOMADAIRE WD'OUVERTURE	45	38	34	37	32
POPULATION DESSERVIE	290 871	156 965	53 896	148 869	54 116
PERSONNEL EN ETP	148	86	36	86	50
DÉPENSES DE PERSONNEL EN €	5952096	3046944	1266523	3159770	2378292
DÉPENSES DE PERSONNEL / 100 HAB.	2 046 €	1 941 €	2 350 €	2 122 €	4 395 €
DÉPENSES DOCUMENTAIRES EN €	824 500	594 314	117 440	567 542	236 144
DÉPENSES DOCUMENTAIRES / 100 HAB.	283 €	378 €	218 €	381 €	436 €
NOMBRE TOTAL D'IMPRIMÉS	541 587	420 527	120 639	467 794	151 886
NOMBRE D'IMPRIMÉS / 100 HAB.	186	268	224	314	280
NOMBRE D'INSCRITS	34 942	23 075	7 987	NC	12 088
TAUX D'EMPRUNTEURS ACTIFS / POPULATION	12 %	14 %	15 %	/	22 %

Établissement de lecture d'un territoire de 150 000 > 250 000 hab. ^[5]

- La moyenne nationale des dépenses de pers. est de 2 140€ / 100 hab.
- La moyenne nationale des dépenses d'acquisition est de 271€ / 100 hab.
- La moyenne nationale est de 249 imprimés / 100 hab.
- La moyenne nationale est de 13 %.

Établissement de lecture d'un territoire de 40 000 > 60 000 hab. ^[5]

- La moyenne nationale des dépenses de pers. est de 2 306€ / 100 hab.
- La moyenne nationale des dépenses d'acquisition est de 292€ / 100 hab.
- La moyenne nationale est de 280 imprimés / 100 hab.
- La moyenne nationale est de 13 %.

• Les bibliothèques associatives⁵⁰

Elles sont très disparates, parfois isolées, parfois intégrées dans un réseau structuré comme le réseau « Culture et bibliothèques pour tous », qui regroupe 1500 bibliothèques en 89 associations départementales, réunies en union nationale.

L'exemple de « Culture et bibliothèques pour tous » :

- Les crédits viennent des inscriptions payantes des lecteurs, des recettes sur le prêt de livre (1 à 2 euros selon la nouveauté de l'ouvrage) et parfois de subventions ;
- Le personnel est exclusivement composé de bénévoles ;
- Leurs locaux sont petits mais bien situés en centre ville.

Bibliothèque pour tous

En région Pays de la Loire, on compte 72 bibliothèques membres de l'UNCPBT. Le nombre de bibliothécaires bénévoles formés est estimé à 470.

Les autres bibliothèques d'associations sont installées dans des foyers ruraux, des associations de jeunesse ou d'éducation populaire.

Elles sont très hétérogènes, mais présentent des traits communs : superficie très modeste, prêt à domicile, ressources par location d'ouvrages, manque de personnel qualifié, et difficulté de gestion.

Ces bibliothèques reçoivent parfois un appui extérieur d'une BM ou d'une BCP ou encore une subvention communale ou départementale pour offrir un service de lecture satisfaisant.

⁵⁰ Source Médiadix, pôle métiers du livre. Université Paris Ouest.

5.3 L'INDUSTRIE GRAPHIQUE CHIFFRES CLÉS

2 200 entreprises de l'industrie graphique en Pays de la Loire.

14 000 emplois (tous secteurs confondus).

• Le poids économique de l'industrie graphique

En 2009, l'industrie graphique française (préresse, imprimerie de labeur et finition) génère un chiffre d'affaires d'environ 7 milliards d'euros. La filière régionale regroupe quant à elle 2 200 entreprises et 14 000 emplois (tous marchés confondus).

La région des Pays de la Loire est l'une des cinq régions françaises qui concentrent à elles seules la moitié des entreprises graphiques du pays, avec un chiffre d'affaires cumulé de 548 M€ (donnée 2010). Ce secteur, particulièrement présent en Mayenne, est la troisième filière du département après la métallurgie et l'agroalimentaire. Parmi les principaux imprimeurs du département, citons Jouve, Collet et la maison Floch qui consacrent exclusivement ses activités autour de l'impression de livre, environ 3 000 titres par an, et dont la production représente 45 % de la littérature imprimée en France (1700 exemplaires en moyenne sont imprimés par jour)⁵¹. Figure de l'industrie graphique nantaise et nationale pour ses impressions haut de gamme maintes fois récompensées, l'établissement Le Govic (Nantes) a dû cesser ses activités en 2012.

Principale composante de l'industrie graphique, l'imprimerie de labeur (80 % de l'emploi et 83 % du chiffre d'affaires de l'industrie graphique), comprend six grands marchés (la presse périodique, les catalogues de vente par correspondance, l'impression en continu, les imprimés de conditionnement, l'impression du livre). Pour l'étude, nous ne retiendrons que les données liées à l'impression de livres.

Sur l'ensemble des ouvrages déposés au Dépôt légal en 2011 (69 143 titres pour la France), 7 732 ont été imprimés en Pays de la Loire, soit 11 %, dont 4 553 en Mayenne. Entre 2010 et 2011, on constate une baisse de 3 % du nombre de titres sortis des presses ligériennes. Au niveau national, cette contraction était moindre, - 2,2 %. Baisse constatée également en termes de volume imprimé.

• En 2007, l'impression de livres représentait 7,5 % du volume imprimé et 6 % du chiffre d'affaires de l'industrie graphique⁵². En 2010, le volume de livres imprimés chute à 5,7 % et la part dans le chiffre d'affaires à 4,7 %.⁵³

En 2009 et 2010, on enregistrait une baisse de 10 % (77,7 tonnes) du volume du tonnage sur le marché du livre. Cette baisse se confirme en 2011, le tonnage chute alors à 73,9.

> Trois facteurs viennent se combiner pour expliquer ce résultat :

- la rationalisation par les éditeurs du nombre d'exemplaires imprimés, en affinant au maximum les prévisions de ventes et imprimant « au plus juste » ;
- un rebond des importations, qui après une année de stabilité progressent de 6 % ;
- un début d'érosion de la demande finale : en 2011, pour la deuxième année consécutive, les ventes de livres ont baissé, de 1 % en valeur et 3 % en volume (baromètre Livres Hebdo/I+C).

Signalons toutefois que les exportations ont également progressé de 3 %, et ce pour la deuxième année consécutive. Néanmoins, cette évolution n'a pas permis de stabiliser la balance commerciale sur ce marché, qui est repartie à la baisse, pour atteindre son plus fort déficit de la décennie.

• L'emploi dans le secteur

En 2007, la région se classait 3e après l'Île-de-France et Rhône-Alpes en termes d'effectifs salariés du secteur. La part des emplois (imprimerie de labeur et industrie graphique) représentait près de 8 % des emplois en région. Un indicateur vient relativiser ces chiffres et alerte sur la baisse constante de la masse salariale : l'évolution de l'indice des effectifs salariés. La base de référence (100 en 1994) a atteint en 2007 son indice le plus bas à 72,8, il était de 88 pour l'ensemble du secteur industriel. L'érosion de la masse salariale dans l'imprimerie s'est confirmée entre 2010 et 2011 avec une baisse des effectifs de 6,5 %.

L'inauguration en 2011 de la nouvelle École des métiers de l'imprimerie de Nantes (400 apprentis et stagiaires) laisse entrevoir des perspectives moins sombres. En associant aux métiers de l'imprimerie d'autres pôles (graphique, pré-presses et design), l'établissement revêt un caractère unique en France.

⁵¹ Mayenne, terre d'imprimeurs, Encres de Loire n°63, édition printemps 2013.

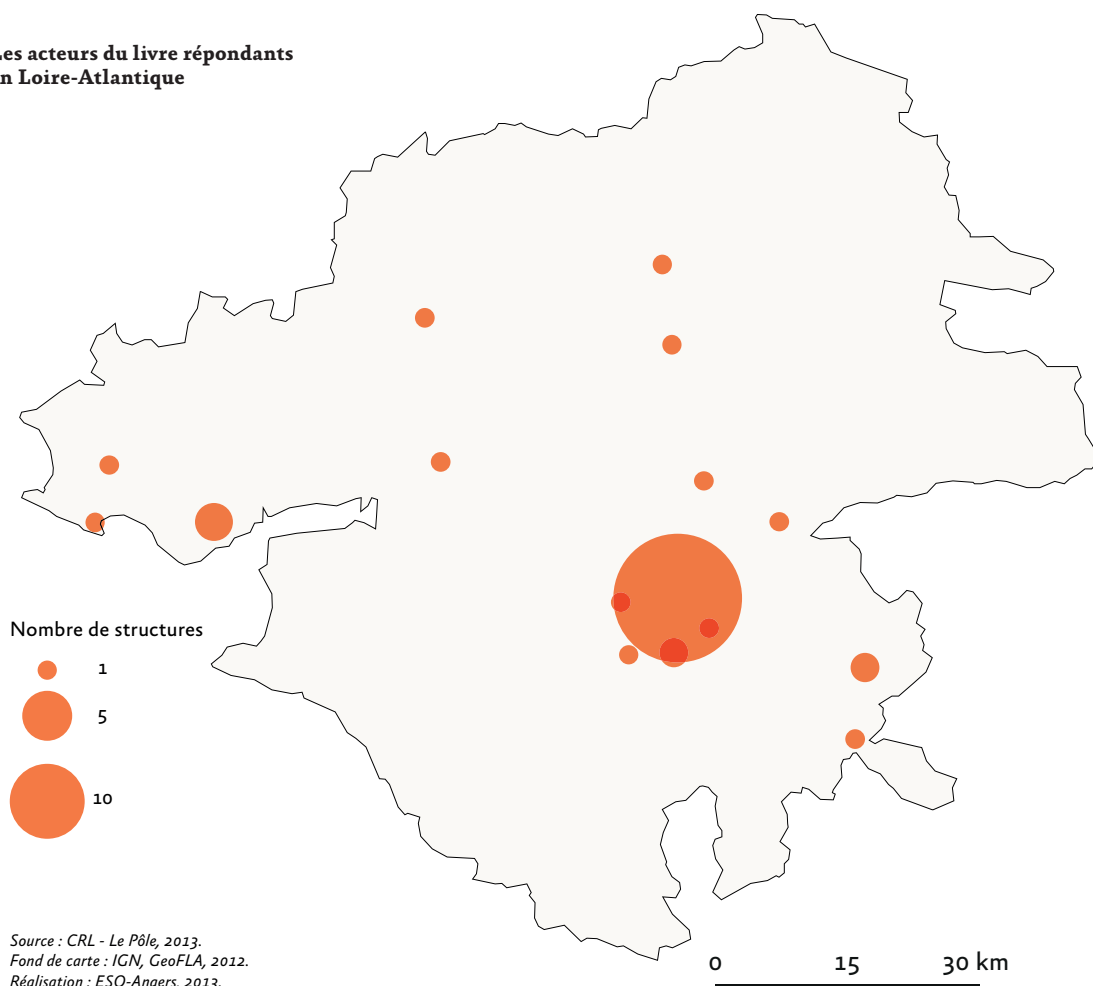
⁵² Source UNIC, données 2007

⁵³ Source INSEE EAP, données 2010

CHIFFRES CLÉS PAR DÉPARTEMENT

44 LOIRE-ATLANTIQUE

Les acteurs du livre répondants en Loire-Atlantique



LOIRE-ATLANTIQUE	
DONNÉES GÉNÉRALES	
NOMBRE D'AUTEURS (ÉCRIVAINS, ILLUSTRATEURS, TRADUCTEURS)	100
POPULATION TOTALE IDENTIFIÉE EN 2011.	
NOMBRE DE MAISONS D'ÉDITION ET STRUCTURES ÉDITRICES	52
POPULATION TOTALE IDENTIFIÉE EN 2011.	
NOMBRE DE LIBRAIRIES INDÉPENDANTES	25
POPULATION TOTALE IDENTIFIÉE EN 2011.	
NOMBRE DE STRUCTURES DE PROMOTION	29
POPULATION TOTALE IDENTIFIÉE EN 2011.	
NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES, RÉSEAU DE LA BDP	191
DONNÉES 2008.	
DONNÉES FOURNIES PAR LES RÉPONDANTS	
BUDGET CUMULÉS DES STRUCTURES RÉPONDANTES	22 044 431 € (43,2%)
PART DU VOLUME BUDGÉTAIRE TOTAL	
NOMBRE DE RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES	204
LECTURES-RENCOTRES, DEDICACES, ATELIERS, ORGANISÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	
NOMBRE DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES	36
ORGANISÉES PAR NOS RÉPONDANTS.	
NOMBRE D'OUVRAGES PARUS EN 2011	241
PUBLIÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	
PART D'ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 10 ANS	47,2%
PARMI L'ENSEMBLE DE NOS RÉPONDANTS	
EMPLOI EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)	149,83
NOMBRE DE POSTES EN CDI, CDD, CDDU, EMPLOIS NON-SALARIÉS DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	
ESTIMATION DU NOMBRE DES BÉNÉVOLES	2 880
DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS (HORS LECTURE PUBLIQUE) ET DANS LE RÉSEAU DES BDP.	

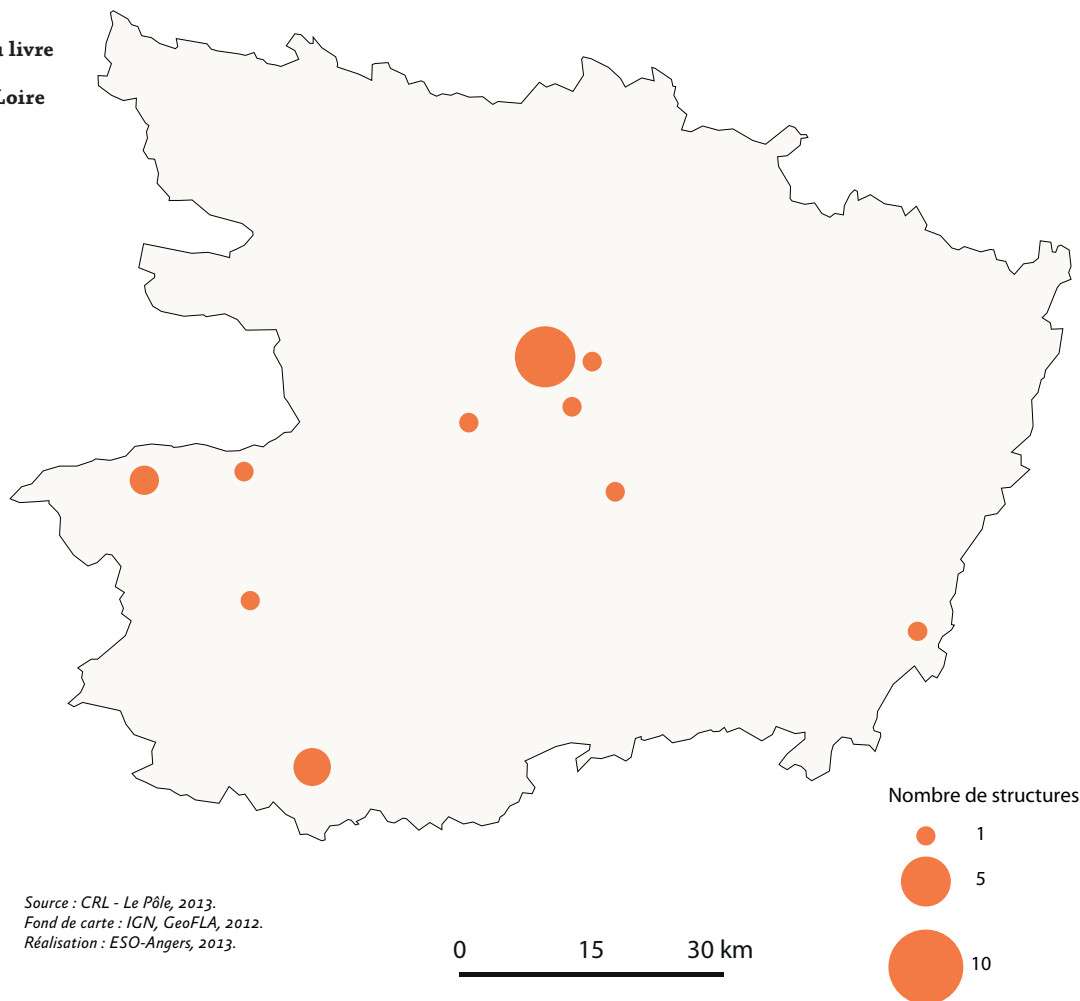
Le département en quelques chiffres clés

(sources INSEE et Chambre de commerce et d'industrie de la région Pays de la Loire) :

- 1 292 689 habitants, soit 35,9 % de la population régionale ;
- Emploi total (salarié et non-salarié) au lieu de travail : 579 000 (38,7 % de l'emploi régional) ;
- Taux d'équipement en commerces de détail librairies-papeteries, nombre de commerces pour 10 000 habitants : 2,4 (moyenne régionale 2,1) ;
- En 2009, les ménages en Loire-Atlantique ont dépensé en moyenne 2 773€ pour la culture et les loisirs.

49 MAINE-ET-LOIRE

Les acteurs du livre
répondants
en Maine-et-Loire



Source : CRL - Le Pôle, 2013.
Fond de carte : IGN, GeoFLA, 2012.
Réalisation : ESO-Angers, 2013.

MAINE-ET-LOIRE

DONNÉES GÉNÉRALES

NOMBRE D'AUTEURS (ÉCRIVAINS, ILLUSTRATEURS, TRADUCTEURS) POPULATION IDENTIFIÉE EN 2011.	38
NOMBRE DE MAISONS D'ÉDITION ET STRUCTURES ÉDITRICES POPULATION EN 2011.	16
NOMBRE DE LIBRAIRIES INDÉPENDANTES POPULATION EN 2011.	16
NOMBRE DE STRUCTURES DE PROMOTION POPULATION EN 2011.	17
NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES, RÉSEAU DE LA BDP DONNÉES 2008.	267
DONNÉES FOURNIES PAR LES RÉPONDANTS	
BUDGET CUMULÉS DES STRUCTURES RÉPONDANTES PART DU VOLUME BUDGÉTAIRE TOTAL	16 565 879 € (32,5%)
NOMBRE DE RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES LECTURES-RENCOTRES, DEDICACES, ATELIERS, ORGANISÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	99
NOMBRE DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES ORGANISÉES PAR NOS RÉPONDANTS.	11
NOMBRE D'OUVRAGES PARUS EN 2011 PUBLIÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	118
PART D'ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 10 ANS PARMI L'ENSEMBLE DE NOS RÉPONDANTS	16,7%
EMPLOI EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) NOMBRE DE POSTES EN CDI, CDD, CDDU, EMPLOIS NON-SALARIÉS DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS	88,96
ESTIMATION DU NOMBRE DES BÉNÉVOLES DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS (HORS LECTURE PUBLIQUE) ET DANS LE RÉSEAU DES BDP.	2 580

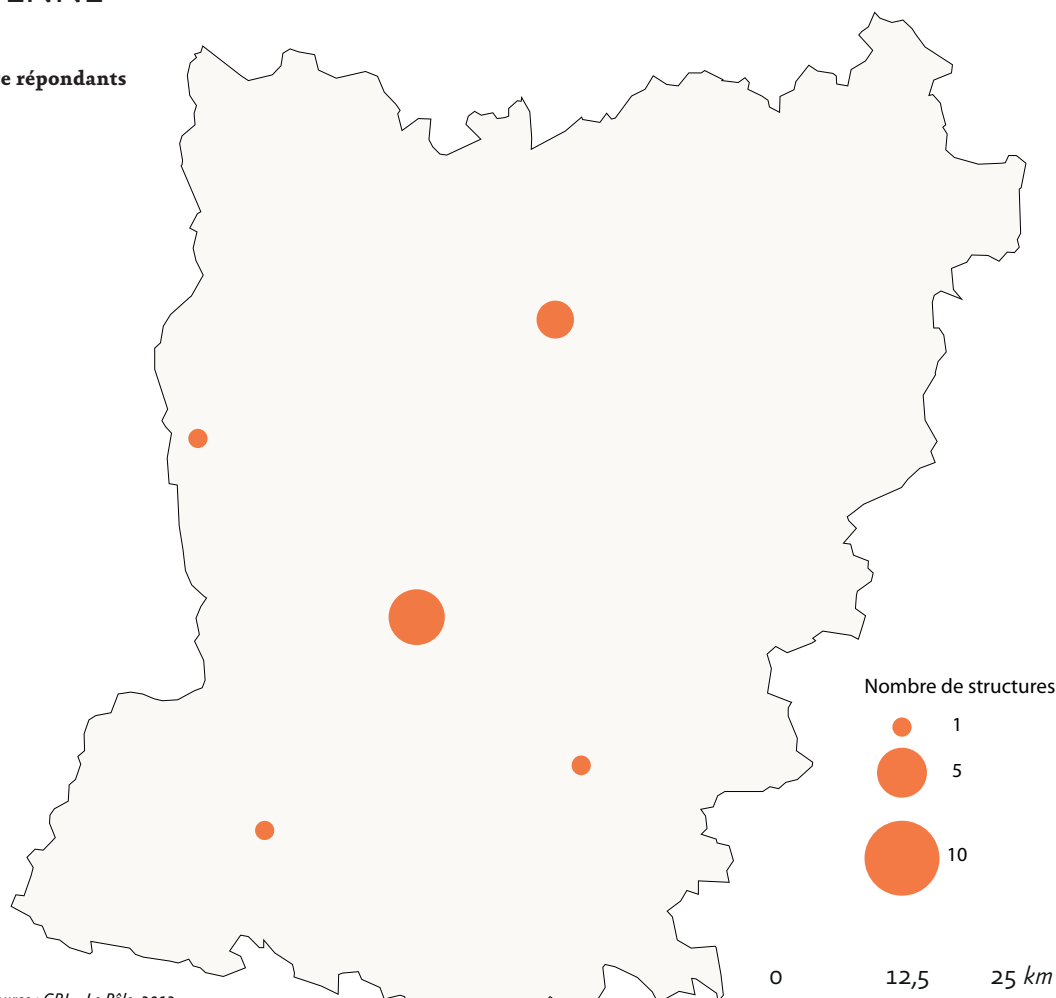
Le département
en quelques chiffres clés

(sources INSEE et Chambre de commerce
et d'industrie de la région Pays de la Loire) :

- 791 322 habitants, soit 22 % de la population régionale ;
- Emploi total (salarié et non-salarié) au lieu de travail : 322 000 (21,5 % de l'emploi régional) ;
- Taux d'équipement en commerces de détail librairies-papeteries, nombre de commerces pour 10 000 habitants : 2,0 (moyenne régionale 2,1) ;
- En 2009, les ménages du Maine-et-Loire ont dépensé en moyenne 2 733€ pour la culture et les loisirs.

53 MAYENNE

Les acteurs du livre répondants en Mayenne



Source : CRL - Le Pôle, 2013.
Fond de carte : IGN, GeoFLA, 2012.
Réalisation : ESO-Angers, 2013.

MAYENNE	
DONNÉES GÉNÉRALES	
NOMBRE D'AUTEURS (ÉCRIVAINS, ILLUSTRATEURS, TRADUCTEURS) POPULATION IDENTIFIÉE EN 2011.	7
NOMBRE DE MAISONS D'ÉDITION ET STRUCTURES ÉDITRICES POPULATION EN 2011.	8
NOMBRE DE LIBRAIRIES INDÉPENDANTES POPULATION EN 2011.	5
NOMBRE DE STRUCTURES DE PROMOTION POPULATION EN 2011.	6
NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES, RÉSEAU DE LA BDP DONNÉES 2008.	139
DONNÉES FOURNIES PAR LES RÉPONDANTS	
BUDGET CUMULÉS DES STRUCTURES RÉPONDANTES PART DU VOLUME BUDGÉTAIRE TOTAL	2 527 231 € (5%)
NOMBRE DE RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES LECTURES-RENCOTRES, DEDICACES, ATELIERS, ORGANISÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	70
NOMBRE DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES ORGANISÉES PAR NOS RÉPONDANTS.	23
NOMBRE D'OUVRAGES PARUS EN 2011 PUBLIÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	14
PART D'ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 10 ANS PARMI L'ENSEMBLE DE NOS RÉPONDANTS	13,9%
EMPLOI EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) NOMBRE DE POSTES EN CDI, CDD, CDDU, EMPLOIS NON-SALARIÉS DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS	39,98
ESTIMATION DU NOMBRE DES BÉNÉVOLES DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS (HORS LECTURE PUBLIQUE) VWET DANS LE RÉSEAU DES BDP.	1 510

Le département en quelques chiffres clés

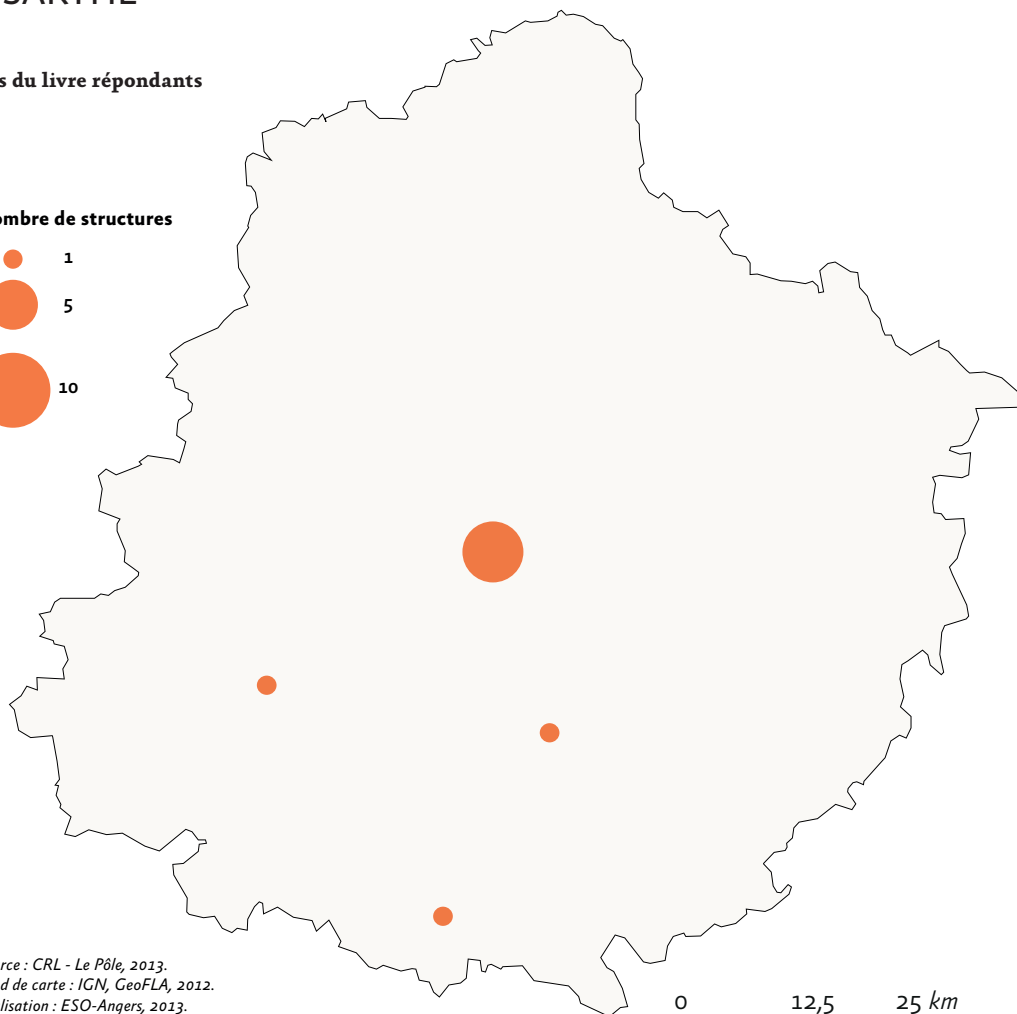
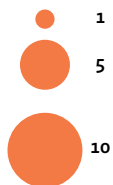
(sources INSEE et Chambre de commerce et d'industrie de la région Pays de la Loire) :

- 308 879 habitants, soit 8,5 % de la population régionale ;
- Emploi total (salarié et non-salarié) au lieu de travail : 125 000 (8,4 % de l'emploi régional) ;
- Taux d'équipement en commerces de détail librairies-papeteries, nombre de commerces pour 10 000 habitants : 1,6 (moyenne régionale 2,1) ;
- En 2009, les ménages mayennais ont dépensé en moyenne 2 663€ pour la culture et les loisirs.

72 SARTHE

Les acteurs du livre répondants en Sarthe

Nombre de structures



Source : CRL - Le Pôle, 2013.
Fond de carte : IGN, GeoFLA, 2012.
Réalisation : ESO-Angers, 2013.

0 12,5 25 km

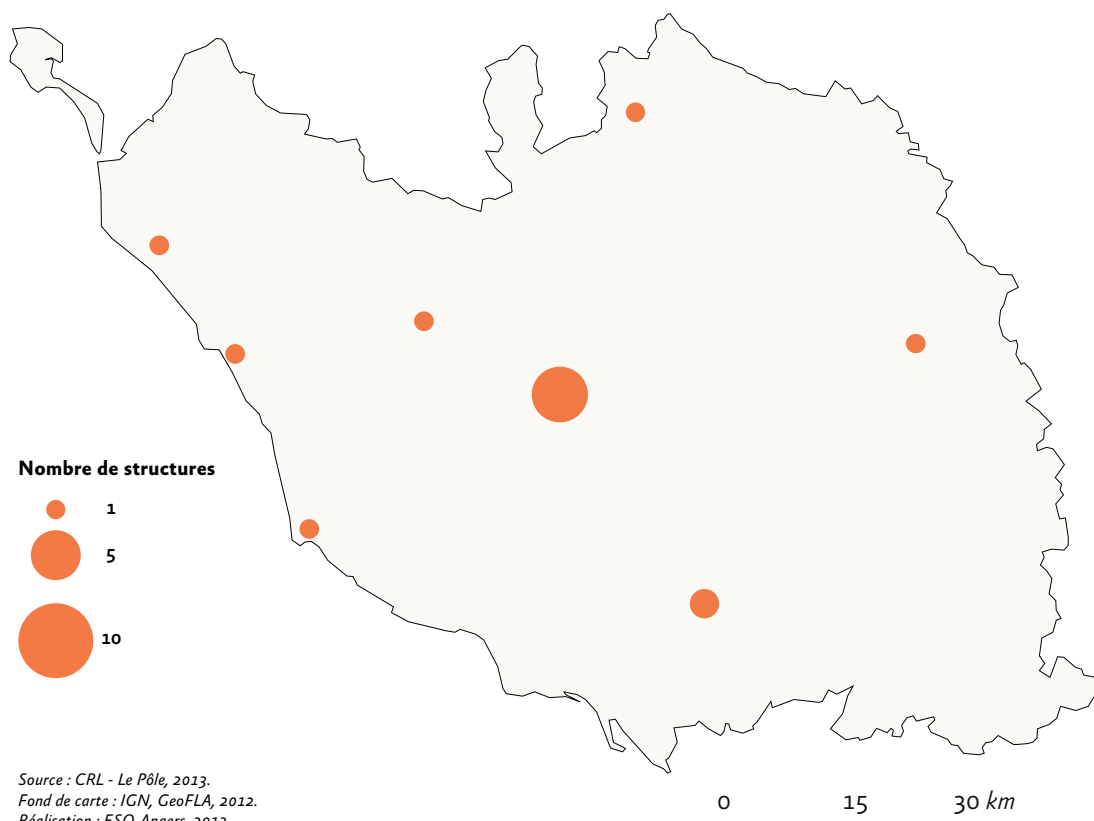
SARTHE	
DONNÉES GÉNÉRALES	
NOMBRE D'AUTEURS (ÉCRIVAINS, ILLUSTRATEURS, TRADUCTEURS) POPULATION IDENTIFIÉE EN 2011.	22
NOMBRE DE MAISONS D'ÉDITION ET STRUCTURES ÉDITRICES POPULATION EN 2011.	13
NOMBRE DE LIBRAIRIES INDÉPENDANTES POPULATION EN 2011.	10
NOMBRE DE STRUCTURES DE PROMOTION POPULATION EN 2011.	9
NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES, RÉSEAU DE LA BDP DONNÉES 2008.	116
DONNÉES FOURNIES PAR LES RÉPONDANTS	
BUDGET CUMULÉS DES STRUCTURES RÉPONDANTES PART DU VOLUME BUDGÉTAIRE TOTAL	4 663 875 € (9,1%)
NOMBRE DE RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES LECTURES-RENCOUNTERS, DÉDICACES, ATELIERS, ORGANISÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	4
NOMBRE DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES ORGANISÉES PAR NOS RÉPONDANTS.	2
NOMBRE D'OUVRAGES PARUS EN 2011 PUBLIÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	18
PART D'ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 10 ANS PARMI L'ENSEMBLE DE NOS RÉPONDANTS	11,1%
EMPLOI EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) NOMBRE DE POSTES EN CDI, CDD, CDDU, EMPLOIS NON-SALARIÉS DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS	28,21
ESTIMATION DU NOMBRE DES BÉNÉVOLES DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS (HORS LECTURE PUBLIQUE) ET DANS LE RÉSEAU DES BDP.	940

Le département en quelques chiffres clés

(sources INSEE et Chambre de commerce et d'industrie de la région Pays de la Loire) :

- 568 194 habitants, soit 15,8 % de la population régionale ;
- Emploi total (salarié et non-salarié) au lieu de travail : 218 000 (14,6 % de l'emploi régional) ;
- Taux d'équipement en commerces de détail librairies-papeteries, nombre de commerces pour 10 000 habitants : 1,6 (moyenne régionale 2,1) ;
- En 2009, les ménages sarthois ont dépensé en moyenne 2 704€ pour la culture et les loisirs.

Les acteurs du livre répondants en Vendée



VENDÉE	
DONNÉES GÉNÉRALES	
NOMBRE D'AUTEURS (ÉCRIVAINS, ILLUSTRATEURS, TRADUCTEURS) POPULATION IDENTIFIÉE EN 2011.	12
NOMBRE DE MAISONS D'ÉDITION ET STRUCTURES ÉDITRICES POPULATION EN 2011.	11
NOMBRE DE LIBRAIRIES INDÉPENDANTES POPULATION EN 2011.	10
NOMBRE DE STRUCTURES DE PROMOTION POPULATION EN 2011.	14
NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES, RÉSEAU DE LA BDP DONNÉES 2008.	218
DONNÉES FOURNIES PAR LES RÉPONDANTS	
BUDGET CUMULÉS DES STRUCTURES RÉPONDANTES PART DU VOLUME BUDGÉTAIRE TOTAL	2 828 922 € (10,2%)
NOMBRE DE RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES LECTURES-RENCOTRES, DEDICACES, ATELIERS, ORGANISÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	75
NOMBRE DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES ORGANISÉES PAR NOS RÉPONDANTS.	23
NOMBRE D'OUVRAGES PARUS EN 2011 PUBLIÉS PAR NOS RÉPONDANTS.	18
PART D'ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 10 ANS PARMI L'ENSEMBLE DE NOS RÉPONDANTS	11,1%
EMPLOI EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) NOMBRE DE POSTES EN CDI, CDD, CDDU, EMPLOIS NON-SALARIÉS DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS	115,88
ESTIMATION DU NOMBRE DES BÉNÉVOLES DÉCLARÉS PAR NOS RÉPONDANTS (HORS LECTURE PUBLIQUE) ET DANS LE RÉSEAU DES BDP.	1 780

Le département en quelques chiffres clés

(sources INSEE et Chambre de commerce et d'industrie de la région Pays de la Loire) :

- 640 045 habitants, soit 17,8 % de la population régionale ;
- Emploi total (salarié et non-salarié) au lieu de travail : 253 000 (16,9 % de l'emploi régional) ;
- Taux d'équipement en commerces de détail librairies-papeteries, nombre de commerces pour 10 000 habitants : 2,2 (moyenne régionale 2,1) ;
- En 2009, les ménages vendéens ont dépensé en moyenne 2 618€ pour la culture et les loisirs.

CONCLUSION

PAR LES ACTEURS DU LIVRE, MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

Le principal objectif de cette étude était de restituer, pour la première fois, des indicateurs nous permettant d'avoir une vision de l'emploi et de l'économie de la filière du Livre sur notre territoire. Évaluer une situation à un instant donné pour nous aider dans les choix d'orientation à prendre afin de créer au sein des Pays de la Loire une véritable dynamique pour le livre et la lecture. Force est de constater que les résultats ont répondu à cet objectif.

Dans sa démarche participative et partagée, l'observation nous a également apporté un bénéfice immédiat : celui de nous rencontrer. Métiers différents, disparité des acteurs, tant en termes de structuration que de moyens, éloignement géographique, terrains d'actions diversifiés... La collaboration de chacun à cette observation nous a permis de faire connaissance, de prendre langue parfois pour la première fois, de retrouver ainsi en pratique le sens de notre activité – le dialogue et le partage –, de revivifier notre appartenance à une chaîne de métiers intrinsèquement dépendants.

Le travail fourni par les répondants, l'implication des membres du comité de suivi, l'accompagnement de la chargée d'étude avec l'expertise du Pôle, permettent dès à présent au plus grand nombre de bénéficier des résultats de cette étude.

Nous disposons désormais d'une vision inédite, plus précise de la filière et de ses acteurs. Les compétences de tous dans chaque branche sont à même d'être mieux valorisées. Cette étude met en exergue des problématiques sectorielles et incite, par là-même, au renforcement de chaque secteur. Cette meilleure connaissance globale appelle aussi à la mise en place de synergies entre les acteurs plutôt que d'exacerber la concurrence, et à l'engagement solidaire, meilleur antidote au repli.

TROIS DIMENSIONS PRINCIPALES

- **Culturelle** : L'étude expose la formidable richesse de la région Pays de la Loire dans le domaine de la culture, tant par la diversité de ses acteurs que par leur nombre. L'impressionnant réseau des structures de promotion du livre et des bibliothèques en est un exemple et traduit bien l'attachement public et du public à cette filière ;

- **Économique** : Nous avons une vision plus précise du poids économique de la filière du livre en région Pays de la Loire. Cette étude permet de cerner les particularités de chacun et ainsi de mieux comprendre les forces sur lesquelles s'appuyer ainsi que les faiblesses à corriger. La comparaison en temps réel avec les données nationales offre aux acteurs mais aussi à tous une meilleure compréhension des enjeux et défis de la filière du livre ;

- **Sociétale** : Les questions abordées ne sont pas nouvelles ; écrire, publier et vendre des livres sont-elles des activités créatrices d'emploi ? De nombreux acteurs demeurent isolés, par choix ou par fatalité ? Aussi nous comprenons mieux le fort recours au temps partiel et aux emplois non-salariés. Témoin d'une politique publique du livre essentielle, les subventions accordées par nos partenaires répondent à des réalités diverses. Réels soutiens aux acteurs, elles bénéficient aussi à tous par l'attention qu'elles portent à une meilleure diversité culturelle notamment dans l'accompagnement de projets exigeants, économiquement plus fragiles, et en garantissant l'accès de tous à la Culture, facteur de plus de justice sociale.

Sur ces trois dimensions l'étude nous apporte un éclairage nouveau et concret permettant d'aborder très rapidement une réflexion prospective.

LA CO-CONSTRUCTION MISE EN ŒUVRE

Ainsi que le montre l'étude, de nombreux acteurs conjuguent à leur activité principale des actions connexes telles que le prêt, la vente, l'édition, l'organisation de manifestations ou la programmation de rendez-vous réguliers. Bien que cette dernière soit créatrice de valeurs et concoure à la vie du Livre et à l'attractivité de notre territoire, elle relève d'un travail de fond trop méconnu, porté par l'engagement des médiateurs, souvent bénévoles et peu valorisés.

Dans un environnement dans lequel le numérique nous promet le salut, les pratiques culturelles n'ont jamais été aussi diversifiées et accessibles. L'atonie économique générale nous menace et les budgets restent sous forte pression. Il apparaît alors comme évident que seule une action concertée de l'ensemble des acteurs de la filière du Livre peut assurer un avenir plus serein.

Nous notons que plus de la moitié des participants à l'étude n'ont jamais eu recours à une quelconque mutualisation des moyens humains, techniques ou logistiques. Ceci nous incite à construire et développer les conditions d'un « travailler ensemble » en créant des passerelles entre les différents acteurs et créateurs de valeur de la filière sans perdre de vue les enjeux précédemment cités : culturels, économiques et sociétaux.

Au cours de l'année écoulée trois initiatives majeures ont déjà vu le jour sur la Région Pays de la Loire pour promouvoir la mutualisation des compétences : l'ALIP (Association des Librairies Indépendantes en Pays de la Loire), le Collectif d'éditeurs des Pays de la Loire et Lettres sur Loire et d'Ailleurs (collectif de structures de promotion du livre). Après trois années d'existence, le Centre de Ressources du Livre se prépare pour un nouveau départ. Toutes ces initiatives sont la preuve d'un fort dynamisme collectif, de la volonté des acteurs de promouvoir et partager leurs démarches ainsi que de l'attachement de nos partenaires à nous accompagner. Qu'ils soient ici encore une fois remerciés.

30 ans après sa promulgation, la loi Lang sur le prix du livre est désormais acquise comme une loi de développement durable. Si à propos de cette étude nous avons parfois évoqué une « photographie », nous espérons qu'elle ne sera pas seulement un souvenir, mais la première étape d'une démarche d'observations renouvelées, un témoin précieux de nos réalités sur le territoire et du développement de nos activités avec les partenaires qui nous accompagnent.

Depuis 2009 avec les travaux de la Conférence Régionale Consultative de la Culture et encore tout récemment avec la création du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, des espaces de concertation et de codécision – entre les acteurs, les collectivités territoriales et l'État – émergent. Poursuivons le travail. Ensemble, maintenons notre engagement et soyons force de proposition pour des accompagnements et des solutions plus adaptés et plus efficaces. C'est notre responsabilité, il en va de notre avenir à tous.

BIBLIOGRAPHIE

**AGEFOS PME –
Communication
graphique et
multimédia**

*Regards sur les marchés
des industries graphiques,
rapport annuel, édition
2012.*

Bertrand Anne-Marie
Les Bibliothèques,
éd. La Découverte, 2011.

Benhamou Françoise
L'Économie de la culture,
éd. La Découverte, 2008.

**Benhamou Françoise
et Guillon Olivia**
*Modèles économiques d'un
marché naissant :
le livre numérique,* DEPS,
2010.

Cachin Marie-Françoise
La Traduction,
éd. du Cercle
de la librairie, 2007.

Collectif
Le livre : que faire ?
La Fabrique éditions,
2008.

Combet Claude
*Le Livre aujourd'hui.
Les défis de l'édition.*
éd. Milan, 2011.

Dancoisne Cécile
*Étude sur les librairies
indépendantes en Pays
de la Loire,* Centre
de ressources du livre
en Pays de la Loire, 2011.

Gaymard Hervé
Situation du livre, rapport
2009.

**Horellou-Lafarge
Chantal, Segré
Monique**
Sociologie de la lecture,
éd. La Découverte, 2007.

Lahire Bernard
*La Condition littéraire :
la double vie des écrivains,*
éd. La Découverte, 2006.

**Legendre Bertrand
et Abensour Corinne**
*Entrer en littérature :
Premiers romans
et primo-romanciers
dans les limbes,*
Arkhe éditions, 2012.

Legendre Bertrand
L'Édition,
éd. Le Cavalier bleu,
2009.

*Regards sur les petits
éditeurs,* DEPS, 2007.

**Mollier Jean-Yves
et collectif**
Où va le livre ?
éd. La Dispute, 2007.

**Moreau François
et Peltier Stéphanie**
*La diversité culturelle
dans l'industrie du livre
en France (2003-2007),*
DEPS, 2011.

**Observatoire
des marchés
de la communication
graphique**
Données chiffrées 2011.

**Poirrier Philippe
(sous la direction de)**
*Politiques et pratiques de
la culture,*
La documentation
française, 2010.

Rouet François
*- Le livre, mutations
d'une industrie culturelle,*
Édition 2007,
La documentation
française.

*- Le livre, une filière en
danger ? (4^e édition),*
La documentation
française, 2013.

Schiffrin André
- L'édition sans éditeurs,
La Fabrique éditions,
1999.

*- Le Contrôle de
la parole, l'édition
sans éditeurs suite,*
La Fabrique éditions,
2005.

**Syndicat de la librairie
française**
*Rapport de branche
du commerce de détail de
livres,* données 2011.

**Syndicat national
de l'édition**
*Rapport social de la
branche de l'Édition,*
2012.

**Aude Bruneau,
Emmanuel Parent**
*Observation participative
et partagée du spectacle
vivant en Pays de la Loire,*
Le Pôle de coopération
des acteurs pour les
musiques actuelles,
Nantes, 2012.

REMERCIEMENTS

*Les membres du comité de suivi et la chargée
d'étude remercient chaleureusement pour
leur contribution à cette étude l'ensemble des
acteurs du livre ayant accepté de participer
à cette observation ; les structures ayant
contribué à la collecte des données ; Aude
Bruneau et Emmanuel Parent (le Pôle) pour
leur soutien méthodologique et technique ; le
Centre de ressources du livre en Pays de la Loire
et le Conseil régional des Pays de la Loire pour
son soutien financier, ainsi que les lieux – et
leurs équipes – ayant accueilli les réunions
d'information et de partage : l'Université
catholique de Laval ; l'Université catholique
de l'Ouest, Angers ; la bibliothèque du Pôle
universitaire yonnais, la Roche-sur-Yon ; Le Lieu
unique, Nantes ; la Bibliothèque anglophone,
Angers ; Le Jardin de Verre, Cholet ; le conseil
régional des Pays de la Loire, Nantes.*

Nantes, juillet 2013

La maquette de ce document a été conçue
par l'atelier de création graphique
et typographique la Casse. www.la-casse.fr

La mise en page a été réalisée par l'agence
de communication digitale et print Le Square D.
www.lesquared.fr

Ce document a été composé en Absara,
dessiné par X. Duprés.

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

Conférence régionale
consultative de la **culture**

